

# Yasser Arafat

« J'espère qu'un jour tous les Palestiniens pourront revenir à la maison. Alors, nous aurons vaincu. »

GUYLAINE MAROIST  
collaboration spéciale

Depuis les années 60, sa tenue de combattant kaki, drapeau de la Palestine sur le bras gauche, ne l'a jamais quitté. Ni son éternel keffieh à damier noir et blanc, devenu, grâce à lui, symbole de la résistance palestinienne.

Mais Rahman Abel Raul Arafat al Kudwa al Hussein, dit Yasser, détestait son uniforme. « Je ne l'enlèverai que lorsque j'aurai obtenu une paix juste pour mon peuple », confiait le plus célèbre des fedayins à un biographe français en 1990. Début septembre 1993, dans le *Yediot Ahronot*, quotidien israélien à grand tirage, le chef de l'OLP renchérit : « Donnez-moi un État et je porterai smoking et cravate... »

La paix récente avec Israël et l'accord sur l'autonomie de Gaza et Jéricho peuvent aller se rhabiller : « Abou Ammar », comme l'appellent affectueusement ses proches, a déposé les armes mais tarde à congédier son contourneur. Peu importe que, le 13 mai dernier, on lui ait remis les clés de « la plus vieille cité du monde » en grande pompe. C'est en frusques guerrières qu'Arafat défend son traité de paix.

Le « combattant de la liberté, qui résiste à l'Occupation israélienne depuis août 67, signifierait-il ainsi ses réserves quant au pacte qu'il a conclu avec son homologue israélien Yitzhak Rabin ? Il faut dire que depuis l'historique poignée de main sur la pelouse de la Maison-Blanche, Arafat, qui traîne avec sa coiffe une immense réputation d'entêté, a avalé plus que sa ration de concessions. Et il digère particulièrement mal que l'armée israélienne occupe toujours, à l'heure tardive qu'il est, ses Territoires.

Mais encore, sa paix, entérinée par l'accord d'Oslo, on la torpille chaque jour. Extrémistes juifs et islamiques sur la ligne de front. Parmi l'avant-garde, on retrouve aussi une meute d'ex-partisans en furie. Outre ses méthodes peu démocratiques, on reproche au chef de l'OLP d'être revenu bredouille de la table de négociations, d'avoir courbé l'échine devant Rabin. Alors que son effigie brûle dans les rues de Naplouse et de Gaza, « le père de la nation palestinienne » livre plus que jamais bataille parmi les siens.

## Un increvable baroudeur

Mais rien n'est encore perdu pour la trêve israélo-palestinienne. Notre Prix Nobel de la paix est un increvable baroudeur. Qui plus est, sa foi patriotique est digne de Saladin, grand sultan responsable de la reconquête musulmane des États latins du Levant, au temps des Croisades. En 1982, pendant le siège de Beyrouth, l'armée de Begin, épaulée par la VI<sup>e</sup> Flotte américaine, a cru que cinq jours suffiraient amplement pour venir à bout du « Fatahland ». Elle en a mis près de cent. A Ariel Sharon qui le sommait de se rendre, Arafat répondit : « Nous ne nous rendons jamais. Je vois déjà les portes du paradis. »

Douze années plus tard, envers et contre tout, le miracle s'est produit. Le pays pour la progéniture des Cananéens n'est plus une utopie. Mais le paradis prophétisé par Arafat est l'antithèse de la Palestine en images d'Épinal.

L'ex-guerrier nomade siège désormais dans l'enclave la plus belliqueuse et démunie des Territoires occupés : la Bande de Gaza. Les guerres, l'occupation et l'Intifada ont laissé leurs empreintes sur la ville en ruine, qui fut, avant la guerre de 48, un lieu de prédilection pour les jeunes plagistes palestiniens. Aujourd'hui, les enfants jouent dans la vitre brisée et les déchets qui s'amoncellent de Rafah jusqu'à Jabalia. Au cours de sa vie, Arafat a immigré, le plus souvent sous le feu, de Jérusalem au Caire, d'Amman à Beyrouth, de Tripoli à Tunis. Il aura finalement élu domicile sur 563 kilomètres carrés de désolation.

« C'est pire que sous l'occupation israélienne », se plaignent les marchands des souks de la ville. Depuis le début de l'autonomie, les autorités israéliennes estiment que le niveau de vie de la Bande de Gaza, déjà aligné sur le tiers monde, a chuté de 25 %. Les causes ? En plus du retrait de l'administration israélienne, qui employait 7000 personnes, le recours à la main-d'œuvre palestinienne en Israël diminue avec la montée du terrorisme islamique.

Dégradant davantage la situation, on a ouvert, à la demande de l'OLP, le marché israélien aux fruits et légumes de Gaza. Résultat : une augmentation de 100 % des prix. Selon les commerçants de Gaza, Arafat et ses riches amis emplissent leurs poches alors que l'estomac de la population reste vide. Une simple tomate est devenue inabordable. Sans le soutien de



PHOTO JEAN-FRANÇOIS LEBLANC, collaboration spéciale

Arafat dans son palais présidentiel : « Je suis heureux d'être enfin en Palestine. Il y a beaucoup d'obstacles au processus de paix, mais nous allons les surmonter. Je suis confiant. »

l'UNWRA, organisation onusienne qui subvient aux besoins des 626 000 réfugiés de la Bande de Gaza (80 % de la population), une famine aurait dévoré l'enclave l'automne dernier.

Et pour aggraver le scénario, l'argent promis par la communauté internationale (2,5 milliards dont un premier versement de 740 millions cette année) arrive au compte-gouttes. Arafat voulant contrôler le PEC-DAR, organisme mis sur place pour canaliser les deniers étrangers, on craint la corruption et on est très scrupuleux sur la destination des sous. Ça tombe mal, l'ex-guérillero n'aime pas collectionner les reçus...

## Le palais présidentiel

Chose certaine, Arafat n'a pas abusé de la caisse internationale pour la construction de son palais présidentiel. Pas la moindre arabesque sur le modeste bâtiment blanc qui borde la plage méditerranéenne. Juste en face, dans un stationnement qui peut accueillir une dizaine de voitures, on peut voir le seul objet de « luxe » à des kilomètres à la ronde : une Mercedes noire flanquée de deux petits drapeaux rouge, vert, noir et blanc. Exit la Volkswagen bourrée d'explosifs que le feddayin bombarde sur les routes du Liban dans les années 70.

Sous le porche de la *Maison Blanche* d'Arafat, un escadron de jeunes militaires palestiniens, kalachnikov au poing, bloquent l'accès aux visiteurs. Un ambassadeur européen vêtu d'un chic complet bleu griffé Armani sue à grosses gouttes. Il se verra refuser l'ombre du vestibule, tout comme les journalistes qui font le pied de grue entre l'asphalte brûlante et l'impitoyable soleil.

Par la grâce de Allah, je suis accompagnée par Ahmed Murad, un ami personnel d'Abou Ammar. J'éviterai donc le grill. Mohammed Adwan, jeune attaché de presse du président, nous invite à pénétrer dans l'insondable caserne. C'est la deuxième fois que nous y sommes. Revenez vendredi, nous a suggéré l'affable Mohamed lors de notre première visite, après une bonne heure d'attente. Le vendredi étant le jour de la prière pour les musulmans, Arafat, fervent croyant, est mieux disposé à la cause.

Prendre rendez-vous avec son Excellence au long keffieh n'est pas chose aisée. La sédentarité n'aura pas fixé son très mythique agenda de négatif. En plus, tout juste trois lignes téléphoniques lient la maison blanche palestinienne au reste de la planète, la troisième faisant aussi office de télécopieur. De Montréal, on s'est fait dire de faxer notre demande de rendez-vous aux bureaux de Tunis ! Inutile de préciser qu'elle n'a jamais abordé l'autre rive de la Méditerranée...

Trois lignes téléphoniques à bord, mais une bonne cinquantaine de kalachnikov dans le rafiot. Il faut protéger le chef de l'OLP... du terrorisme. Arafat ne compte plus les ennemis. Ariel Sharon à lui tout seul a tenté de supprimer la bête à treize reprises. En plus du Mossad et du Tshah, notre Houdini de la Révolution palestinienne a, depuis la crise du Koweït, les pétro-émirs arabes sur les talons. Nombre de Palestiniens titillent aussi ses bottes de combat. Certains d'entre eux jurent même qu'Arafat est... juif. La confusion sur le lieu de sa naissance, son accent égyptien et son pacte avec Rabin vendraient la mèche.

C'est par ailleurs avec une convivialité toute arabe que Mohamed nous invite à patienter dans la salle principale du « palais ». Après la fouille impérative, où un officier tendineux a vérifié si ne une tête chercheuse se cachait pas au fond de mon tube de rouge à lèvres, l'attaché de presse nous offre un thé sucré à la menthe tout à fait exquis dans un verre en *styrofoam*. Sur des chaises en plastique blanc, les mêmes qui flânent en été dans la cour de mon voisin à Pierrefonds, nous contemplons une vue imprenable de la plage méditerranéenne ornée de fils barbelés.

« Combien de temps aurai-je avec le président ? » « Ne t'en fais pas, rassure Mohammed, posant amicalement sa main sur mon épaule. Tout le temps que tu voudras. Et tu pourras bien entendu poser toutes les questions que tu voudras aussi. Tu es dans un État démocratique, ici. »

Depuis 1968, une démocratie libérale à l'occidentale attend fièrement son jour de gloire dans la charte constitutive de l'OLP. « Une première dans le monde arabe, se vante Abou Ammar, « une démocratie au milieu de la jungle des fusils ». Arafat, en deux mois de règne, a pourtant débanché les ordinateurs du An-Nahar, journal un peu trop pro-jordanien à son goût, et muselé toute la presse palestinienne. Il faudra plus que le retrait de l'armée israélienne des Territoires occupés pour que démocratie fleurisse à l'est de Jérusalem...

## République de bananes

En attendant, le quartier général d'Arafat sent plutôt la république de bananes à plein nez. Dans l'édifice, quelques civils travaillent dans de petits bureaux fermés, dont celui bien gardé du président, alors qu'une horde de militaires au visage cirieux chuchotent et mâchent des cure-dents. En arrière-plan, un grand dessin de leur chef, tout sourire et joues très roses, veille sur eux.

Marouane Kanafani, porte-parole du président, vient enfin nous chercher. La lippe dédaignant le sourire et l'oeil du tueur à gages, l'homme est clair : « Pas de question au prési-

dent et le magnétophone à l'extérieur du bureau ! »

Au bout d'une longue table de conférence, Arafat nous attend. Infiniment plus pâle et fatigué que sur le dessin du hall. Le mitraillage du Nikon semble l'effrayer davantage qu'un bombardement surprise. Prenant courageusement sur lui, le Palestinien replace soigneusement la pointe de son impeccable keffieh au centre de son front et dépose le volant de sa coiffe sur son épaule droite, ce qui lui donne un air de jeune fille pavaneuse. Fin prêt à se faire immortaliser pour la énième fois.

Après la retentissante accolade entre frères musulmans, Murad prend ma défense. « Bien sûr qu'elle peut me poser quelques questions », consent le bouc émissaire des Bleus Poudres.

Après une très chaleureuse poignée de main, il m'invite, en arabe, à m'asseoir à côté de lui. Il hoche la tête en me regardant, prend un document qu'on lui tend et se met à le lire. Quelques secondes plus tard, les yeux toujours rivés sur son document, il abandonne un léger « Yes ? ».

Un peu troublée de devoir lui parler pendant qu'il lit, je formule tout de même une première question. « Vous avez dit à plusieurs reprises que vous détestiez votre habit de combat... »

Le président interrompt sa lecture tout de suite, fronce les sourcils et me regarde droit dans les yeux. Son ton guerrier lui revient tout à coup. « Je n'ai jamais dit ça !, lance-t-il. Je ne suis pas un lézard ! Je ne suis pas un lézard ! Je ne change pas de vêtements. Je suis fier de mon uniforme. »

Le président n'est donc pas un caméléon. Mais force est de constater que les colombes vertes sont plutôt rares. Tandis que j'insiste un peu trop pour étayer mes sources, Kanafani, qui me tient lieu de traducteur et d'objectif de conscience, me regarde de travers. Je passe illico à une autre question.

Alors que jour après jour, Palestiniens et Israéliens piétinent l'accord d'Oslo, lui, en est-il déçu ? « L'accord d'Oslo, c'est un morceau de papier !, réplique l'homme d'État. Mais je suis heureux d'être enfin en Palestine. Il y a beaucoup d'obstacles au processus de paix, mais nous allons les surmonter. Je suis confiant. »

Une confiance bâtie à grand coup de « nous vaincrons », cri de ralliement des troupes palestiniennes au temps de la Révolution. Mais aujourd'hui, plusieurs compatriotes ont plutôt envie de hurler « vengeons-nous ». Dans le contexte actuel, qu'est-ce ça signifie, « nous vaincrons », pour Arafat ? « J'espère qu'un jour tous les Palestiniens pourront revenir à la maison. Alors, nous aurons vaincu. »

Arafat connaît le sens de la victoi-

re. C'est un homme d'histoire qui scrute sans cesse les annales de la terre des prophètes. Il trouve drôle que je l'apostrophe sur ses lectures. « Oui, j'aime lire. Je lis un peu de tout, un livre par semaine. Surtout des livres d'histoire. »

## Un mélomane

Sur fond de musique peut-être ? « Oui, de musique classique. Beethoven en particulier », précise le président de plus en plus souriant.

Pas étonnant qu'il préfère le compositeur romantique à Oum Khoussoum et Fairouz. Ayant refusé bien des slogans nationalistes arabes dont « Vengeance fer et feu » et « Jetons les Juifs à la mer », le Fatha adopta dès 1969 la devise de la Révolution française : « Liberté, égalité, fraternité ». Beethoven avait lui aussi des petits pincements de cœur lorsqu'il entendait ces mots.

Mais Arafat ne donne pas son exclusivité à la grande culture occidentale. Mickey Mouse le fait crouler de rire. Les westerns le passionnent et son téléviseur est branché en permanence sur CNN. Que pense-t-il de la culture nord-américaine ? « Je ne connais pas très bien, répond le monument, plus prudent que sur un champ de mines. Mais je veux prendre du temps, dans mes prochains voyages en Amérique, pour connaître davantage. »

Avant de quitter, Arafat m'invite à prendre place pour le traditionnel portrait de famille. Il me poste juste devant le mur qui fait face à son bureau, devant une superbe photographie panoramique de Jérusalem, où il serait né en 1929. Il me prend la main et déploie son plus beau sourire pour le photographe. Vu la petite taille du personnage, on peut admirer, juste au-dessus du keffieh, la grande Mosquée de Jérusalem, où il n'est pas retourné prier depuis 1968.

Les rumeurs de corruption et de despotisme ternissent le blason kaki du héros qui a désormais l'âge de la retraite. Mais Arafat demeure le seul homme pouvant mener le peuple palestinien à bon port. Un récent sondage mené à Naplouse, ville importante des Territoires, révèle que la majorité des Palestiniens appuie toujours son leader. Arafat reste la seule figure à incarner cette Palestine qui n'a jamais existé dans les traités de droit international.

Le patriarche musulman prêche aujourd'hui la paix mais n'abandonnera jamais son combat. Alors que nous quittons, il répète la grande promesse qu'il a faite à « son » peuple : « Al-Quds ». Jérusalem en langue arabe. Une utopie aussi grande que son paradis halluciné à Beyrouth. Le « vieux » jure pourtant qu'il ne capitulera pas sur la capitale tant espérée par les Palestiniens. Son keffieh l'en préserve !

# La guerre économique-sportive Montréal-Québec

À la suite des déclarations du président des Nordiques, Me Marcel Aubut, la guerre de clochers entre Montréal et Québec semble repartie de plus belle.



Après les perpétuelles et après discussions entourant le partage des ministères et équipements gouvernementaux à installer dans l'une et l'autre des deux grandes villes, après les engagements non encore réalisés sur le pacte fiscal particulier qui devrait être accordé au statut de capitale comme à celui de métropole, après l'installation de la résidence officielle du premier ministre dans la ville de Champlain, voici que l'aide apportée par le gouvernement québécois aux installations olympiques et à la survie des Expos de Montréal est l'objet d'une nouvelle chicane « aux extrémités » de la route 20.

Les généreuses subventions et prêts accordés à Montréal font l'envie des Nordiques et de leur président, Me Marcel Aubut, et du délégué régional du PQ et ancien président de la Communauté urbaine de Québec, M. Michel Rivard.

A voir le gouvernement déboursé 700 millions pour la construction du Stade olympique, plus 13 millions pour l'adapter aux besoins du baseball majeur et 17 millions pour l'ajout d'un tableau indicateur ultra-moderne, un éventuel montant additionnel d'environ 50 millions pour le futur toit, un prêt de 15 millions de la Société industrielle du Québec (SDI) à taux

préférentiel pour venir en aide aux Expos et des actions s'élevant à 15 millions par la ville de Montréal également pour soutenir les Expos, il faut comprendre la frustration et le cri d'alarme lancés par Me Aubut et par le député Rivard.

Mais ce n'est pas en s'appuyant sur une coûteuse et grossière erreur du passé qu'il faut en commettre une autre aujourd'hui. Avec le recul, tout le monde reconnaît que le gouvernement québécois n'aurait jamais dû s'embarquer dans l'aventure olympique. La dette, épongée au moyen d'une taxe sur le tabac, s'élève encore à 400 millions.

A l'époque, c'était une décision avant tout politique du gouvernement Bourassa pour sauver les Jeux et, par conséquent, la réputation de Montréal, du Québec et du Canada. Fierté oblige ! Orgueil oblige ! Et les gouvernements avaient de l'argent. Et lorsque la décision a été prise, au début des années 70, les Jeux olympiques étaient beaucoup moins commercialisés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Depuis Los Angeles et Calgary, la rentabilité des Jeux olympiques constitue presque une garantie de résultats.

Québec, avec sa candidature de 2002, promet d'ailleurs cette rentabilité. Même à ça, les gouvernements du Canada et du Québec ont convenu de verser respectivement 208 millions et 40 millions, sous forme de prêts remboursables, pour les Jeux de 2002, Québec s'engageant même à assumer, en lieu et place de la ville de Québec, l'entière responsabilité financière de l'organisation et du déroulement des Jeux olympiques d'hiver s'ils ont lieu dans la Vieille Capitale. Québec reçoit donc sa bonne part du gâteau et tant mieux.

Et les Expos ? Le gouvernement Bourassa a consenti, par la SDI, un prêt de 15 millions pour sauver le club, mais à la condition expresse que la ville de Montréal soit actionnaire. Montréal a investi une participation initiale de 15 millions. Depuis, celle-ci a été réduite à 13 millions, un actionnaire privé ayant racheté deux millions de la Ville. Conclusion évidente : avant de faire appel aux gouvernements supérieurs, les Nordiques doivent préalablement obtenir l'appui financier de la ville de Québec. Mais le maire Jean-Paul Allier n'est pas d'accord pour financer les Nordiques, une entreprise privée qui réclame de l'aide pour payer des... millionnaires.

Compte tenu que les sports professionnels sont avant tout des industries à caractère multinational, ils doivent vivre avec les lois du marché et ne plus compter sur les finances publiques qui, déjà très mal en point, aujourd'hui plus qu'hier, doivent servir prioritairement à des besoins urgents et immédiats exprimés par les citoyens grandement dépourvus de soins de santé, de services sociaux et communautaires, d'éducation et d'équipements collectifs reliés à l'environnement et à la qualité de vie des individus et des communautés.

Les Nordiques doivent faire comme le Canadien et réussir le défi de financer le nouveau Colisée comme le nouveau Forum : au mieux, par l'entreprise privée ; au pire, par une loterie ou une taxe volontaire.

Autres temps, autres moeurs. L'État-Providence, c'est terminé !

Claude MASSON

## Les tabous référendaires

Une étude publiée par l'Institut C. D. Howe, au début de la semaine, portant sur les coûts de la séparation du Québec, a soulevé une véritable tempête de protestations au Québec, où l'on a dénoncé son ton apocalyptique et ses prévisions de chaos.



Cette étude du constitutionnaliste Patrick Monahan arrive à des conclusions dont le caractère excessif étonne. Mais ce qui étonne tout autant, c'est la façon presque rituelle avec laquelle les politiciens l'ont balayée du revers de la main sans l'avoir lue et l'ardeur avec laquelle les médias ont couvert les dénonciations d'une étude dont ils avaient à peine rendu compte.

Ce n'est pas un hasard. Dans le débat référendaire, il y a un tabou. Les Québécois,

quelles que soient leurs opinions politiques, se méfient des thèses voulant que la souveraineté puisse tourner mal ou coûter cher. Ils associent à la stratégie de la peur tout ce qui touche aux questions déplaisantes que sont la dette, le risque d'un braquage canadien, les coûts de transition. Cela a mené à une loi du silence où l'on évite le plus possible d'aborder ces questions, par crainte d'être taxés de marchands de peur.

Il est vrai qu'il faut accepter avec prudence les prédictions qui relèvent souvent de la politique fiction. A cet égard, le vice-premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, a été de façon intelligente à l'étude du C. D. Howe : « Personne dans aucun pays au monde ne peut garantir ce que sera l'avenir. Cela s'appelle la prophétie et ni moi ni C. D. Howe ne sommes dans ce domaine. »

M. Landry a parfaitement raison. Mais le raisonnement doit jouer dans les deux sens. S'il faut se montrer prudents face aux spéculations du C. D. Howe, il faut faire preuve de la même prudence et de la même rigueur face aux affirmations, tout aussi spéculatives, du camp souverainiste.

L'auteur du C. D. Howe affirme que ça ira très mal si le Québec se sépare, parce que le Canada anglais réagira si négativement qu'il refusera de reconnaître le Québec et de négocier. Le Parti québécois affirme au contraire que tout baignera dans l'huile parce que le Canada, au nom de la raison, fera contre mauvaise fortune bon cœur et négociera de bonne foi.

La thèse de la séparation sans coûts et sans heurts n'est pas plus plausible et pas plus démontrable que celle du chaos. Pourquoi le Canada, invariablement intraitable et revanchard dans ses négociations avec le Québec, deviendrait soudainement conciliant après avoir reçu le pire camouflet de son histoire ?

Au nom de la rigueur intellectuelle, de l'honnêteté politique et de la logique la plus élémentaire, il faudrait donc analyser ces deux scénarios avec le même sérieux. Et ce n'est pas ce que l'on fait. Dans un rare consensus, on applique donc une approche de deux poids deux mesures : on réagit avec indignation à la thèse « catastrophiste » du C. D. Howe et on accueille avec un silence complaisant les scénarios légalisants des leaders souverainistes.

Il faut se demander ce qui est le plus lourd de conséquences pour la qualité du débat public : les histoires d'horreur ou les contes de fées ?

Cette absence d'équilibre dans la réflexion peut nous coûter cher. En balayant du revers de la main l'étude du C. D. Howe, on a du même coup évacué un débat important. Pour son auteur, Patrick Monahan, la séparation du Québec, non prévue dans la constitution, est illégale selon les lois canadiennes. Ce que personne ne conteste au PQ. Il ajoute cependant qu'il y a une autre façon légale de se séparer, c'est la déclaration unilatérale d'indépendance. C'est la démarche proposée par le PQ. Selon l'auteur, cette approche ne pose aucun problème en autant que le gouvernement fédéral reconnait le nouvel État. Jusque là, ça va. Mais le constitutionnaliste ajoute que, selon lui, le gouvernement fédéral ne reconnaîtra pas cette déclaration d'indépendance, en raison des conséquences du partage de la dette, mais surtout en raison des problèmes politiques au Canada anglais : contestation de la légitimité du gouvernement Chrétien, désir des provinces de participer au processus, intervention des autochtones.

Rien ne permet de croire que son scénario est plus crédible qu'un autre. Mais la question qu'il aborde, le risque d'un chaos de la vie politique canadienne, n'a rien de futile : on a trop vu les effets de la cacophonie des provinces et la surenchère de l'intolérance pour rejeter l'hypothèse d'un dérapage canadien.

C'est le genre de problème que les dirigeants péquistes, s'ils étaient francs, devraient aborder de front. Nous savons tous que le principal obstacle à la souveraineté, c'est la réaction canadienne. Il est donc normal de s'intéresser aux points de vue canadiens parce qu'ils fournissent un éclairage essentiel sur un processus qui ne pourra pas se faire sans eux. A-t-on déjà vu des négociateurs, peu importe le domaine, se lancer dans une bataille en faisant abstraction de l'autre ? C'est exactement ce que fait l'équipe de Jacques Parizeau.

Cette loi du silence nous mène à un étrange débat où l'on demande aux Québécois de décider de leur avenir en se fermant les yeux et en se bouchant les oreilles.

Alain DUBUC



## Un gouvernement doit-il s'amender pour un tort fait jadis à un groupe ethnique ?



MARCEL ADAM

Deux événements significatifs survenus avant les Fêtes m'inspirent chacun un commentaire tardif.

Le mois dernier, le secrétaire d'État au multiculturalisme refusait de faire droit aux six groupes ethniques qui réclament que le gouvernement fédéral fasse acte de contrition et de réparation pour les humiliations et dommages qui leur furent causés jadis par certaines mesures discriminatoires ou racistes.

Cette question fait débat depuis plusieurs décennies. Au début des années 80, le gouvernement Trudeau avait refusé de donner suite aux revendications de la communauté canadienne-japonaise de la côte ouest, dont les membres furent internés et dépossédés de leurs biens, durant la dernière grande guerre. Ces gens qui étaient pour la plupart citoyens canadiens, avaient été injustement traités comme des ressortissants d'un pays ennemi constituant une menace à la sécurité nationale.

Mais le gouvernement Mulroney avait accueilli favorablement la requête des Canadiens japonais et versé à ce groupe une compensation de \$360 millions de dollars. Créant ainsi un précédent qui allait avoir les conséquences que redoutait Pierre Trudeau. En effet, une demi-douzaine d'autres groupes ethniques (Chinois, Ukrainiens, Italiens, Allemands, Indiens, Juifs) s'en prévalurent pour exiger réparation pour les indignités et dommages que le gouvernement canadien leur a fait subir.

### L'histoire est faite d'injustices de toutes sortes avec lesquelles il faut composer

Le ministre Sheila Finestone a reconnu dans sa lettre que l'atmosphère de crise qui régnait, en temps de guerre, a fait que des groupes ethnoculturels ont vu leur liberté mise en doute, leur liberté contrainte et leur vie disloquée.

Mais le gouvernement n'a pas l'intention de dépenser des centaines de millions de dollars pour redresser les erreurs du passé. La question n'est pas de tenter de refaire le passé, dit-elle, mais de travailler à rendre aujourd'hui la société plus équitable, et préparer un meilleur avenir pour les générations futures.

Le gouvernement actuel a adopté l'attitude de Pierre Trudeau qui, au sujet de la requête des Canadiens japonais, avait dit ne pas croire à cette façon de réécrire l'histoire.

À l'époque, j'avais pris le parti des réclamants canadiens-japonais. Je me suis ravisé et me rallie aujourd'hui à l'idée qu'on ne peut refaire ainsi l'histoire.

Un gouvernement doit-il se culpabiliser et s'excuser de fautes historiques qu'il n'a pas commises ? Doit-il s'amender pour des mesures prises par un autre gouvernement à une époque révolue ? Un gouvernement doit-il juger et corriger selon les valeurs d'aujourd'hui, les actes commis jadis par des gouvernants et des gouvernés agissant sous l'empire des valeurs et préjugés de leur temps ?

Considérons le problème adrement. Les personnes sou-el-

les comptables de méfaits qu'elles n'ont pas commis ? Un tort causé jadis par un individu à un tiers engage-t-il la responsabilité des descendants du malfaiteur ? Ceux-ci doivent-ils réparation à la postérité de la victime ? Poser ces questions, c'est y répondre. Pourquoi devrait-il en être autrement pour une collectivité ?

L'histoire est faite d'injustices de toutes sortes avec lesquelles il faut composer. Un gouvernement a l'obligation d'être juste en son temps, disait Kennedy.

\*\*\*

Si le mariage de Céline Dion et René Angélil a mis la population en liesse, il a vivement choqué au moins une lectrice de *La Presse*.

Pour elle, l'annulation par l'Église du premier mariage de René Angélil entre dans la catégorie des « situations de plus en plus incongrues relatives au sacrement du mariage » constatées depuis quelques années.

Ce cas me fournit l'occasion de soulever le problème que posent pour l'Église les annulations de mariages, surtout celles de gens renommés, qui s'avèrent plus souvent objets de scandale que d'édification.

Tout le monde a en mémoire des cas qui ont troublé la conscience des catholiques et fait ricaner les cyniques. Je pense par exemple à l'annulation du mariage d'une fille du prince Rainier de Monaco et à

celle du chanteur Frank Sinatra.

Le cas de ce dernier est particulièrement troublant. Marié une première fois à l'Église et remarié deux autres fois civilement, il convolait une quatrième fois, à l'Église, après avoir obtenu une annulation du premier mariage religieux qui lui avait donné trois ou quatre enfants.

Revoltée, une de ses filles se demanda publiquement si elle devait maintenant se considérer illégitime. Une décision d'autant plus stupéfiante, pour sa première épouse, que celle-ci aurait été tenue dans l'ignorance de la raison qui a justifié l'Église de décréter que son mariage n'avait jamais existé.

Je ne sais pas si les choses ont changé, mais pour qu'un mariage soit annulé il fallait jadis démontrer qu'il y avait eu ou bien erreur sur la personne, ou bien absence de consentement, ou bien non consommation.

Or, l'absence de tels empêchements aux yeux des proches aussi bien que de ceux qui connaissent les époux, rend incompréhensible une annulation inexplicable. Il ne suffit pas de dire laconiquement que la décision a été prise selon la règle pour empêcher de penser le contraire.

L'Église ne justifie jamais sa décision. Parce qu'elle met en cause la vie privée des intéressés ?

Pourtant, le mariage est un acte public et l'Église demande aux fidèles qui connaissent le couple s'il n'existe pas un empêchement au mariage projeté. Si le peuple des fidèles peut être mis dans le coup pour assurer qu'un mariage sera licite, pourquoi ne l'est-il pas quand un empêchement est découvert *post facto* et qu'est déclarée nulle une union présumée légitime ?

# OPINIONS

## Bilan 1994 de l'économie canadienne : la note de passage... mais pas plus

Une seule phrase résume tout : l'économie va bien, mais l'État va mal

KIMON VALASKAKIS

*L'auteur est professeur-titulaire de sciences économiques à l'Université de Montréal, président de l'Institut Gamma et associé-fondateur d'Isogroup Consultants.*

Notre société a-t-elle progressé en 1994 ? Le bilan est mitigé. Nous avons certainement obtenu la note de passage parce que l'économie canadienne se porte mieux, dans l'ensemble, qu'en 1993. L'inflation est pratiquement nulle, la croissance de l'économie canadienne est parmi les meilleures des pays occidentaux et nos exportations explosent, aidées par la dévaluation de notre monnaie. En passant, on remarquera que, l'an dernier, la seule devise majeure qui a perdu des points vis-à-vis le dollar américain a été la monnaie canadienne. Toutes les autres monnaies ont accusé une forte appréciation. Ceux qui sont allés dans le sud, pendant la période des Fêtes, déploieront ce fait, mais les exportateurs avec des carnets de commande débordants s'en réjouissent.

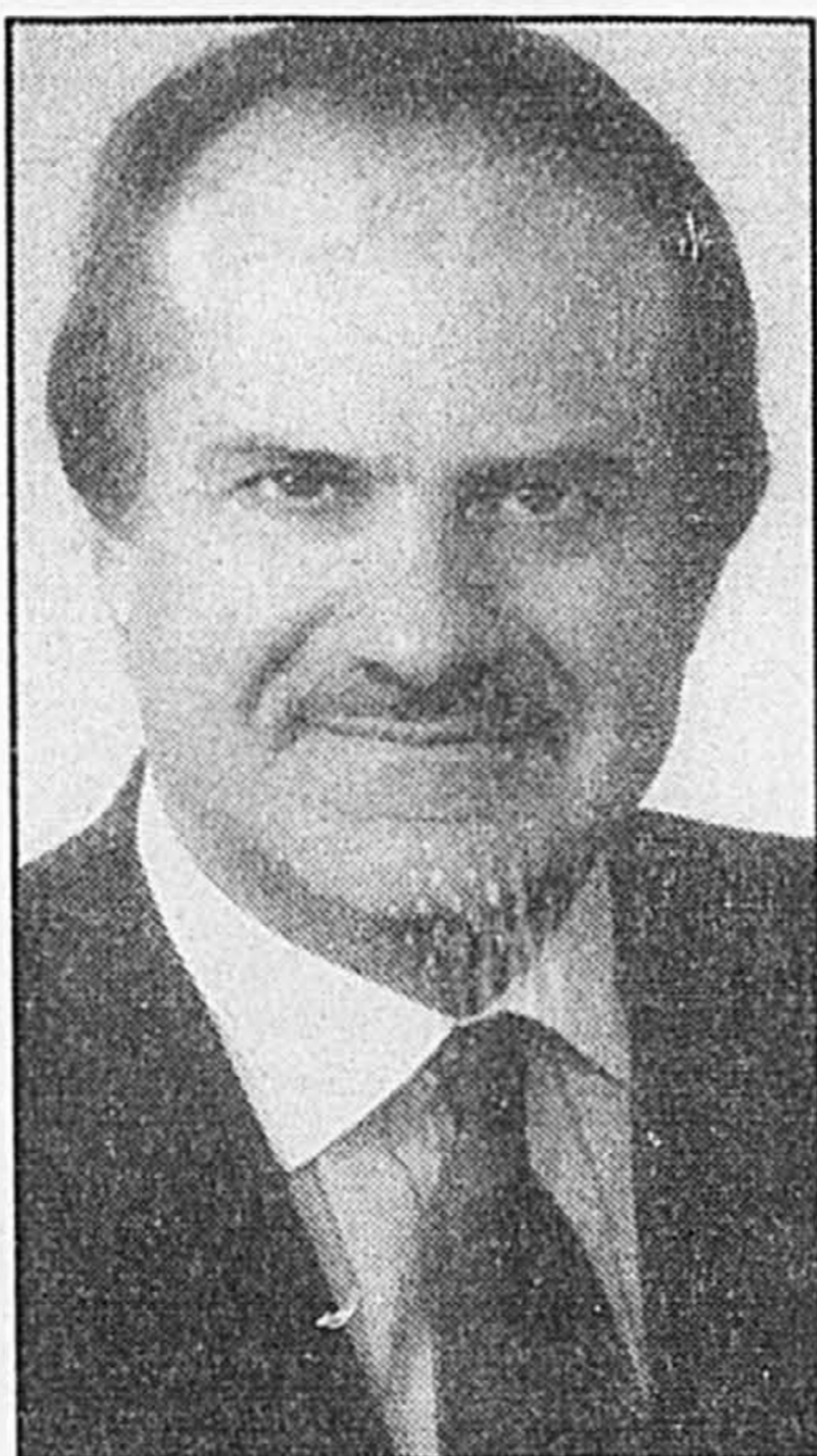
Dans un contexte plus général, l'économie mondiale continue à générer une abondance de plus en plus impressionnante, menée par les industries de haute technologie et par des entrepreneurs innovateurs motivés par l'attrait indéfinissable d'immenses bénéfices. Mais on est resté néanmoins à la case départ en ce qui concerne les grands défis de notre société : la pauvreté, l'endettement public et le chômage restent sans solutions convaincantes.

L'attention est maintenant sur le point d'être détournée, encore une fois, vers l'éternelle interrogation nationale, la souveraineté du Québec, problématique que nous aborderons une autre semaine. Mais, aujourd'hui, approfondissons notre évaluation de cet an de grâce 1994.

À la base de notre diagnostic est le constat d'une dualité croissante de l'économie mondiale. La pauvreté dans l'abondance que nous vivons, crée ce que nous avons appelé dans un de nos articles, la coexistence des « buffets et les soupes populaires ». Ce constat, qui n'est pas discutable

puisque'il est statistiquement démontré, a néanmoins provoqué une contestation amusante, sur les pages de ce journal, de deux de mes anciens étudiants. Je me félicite du brio de leur critique, mais, forcés à part, je crains qu'ils n'aient pas fait leurs devoirs. La réalité objective nous indique que le Produit Mondial a triplé en vingt ans en même temps que le nombre de pauvres a quintuplé. Sur les plus de 5 milliards d'êtres humains, ce n'est qu'un milliard et demi, dans la Triade, Europe-Amérique-Asie Pacifique, qui sont solvables. Les autres sont laissés pour compte, pauvres, honteux, miséreux et silencieux. Alors que Bill Gates et Microsoft Corporation atteignent les sommets du succès milliardaire (tout-à-fait mérités d'ailleurs) les pères de familles pauvres de Calcutta doivent vendre un rein pour assurer la survie de leurs enfants. Dans notre pays, on juxtapose l'annonce de coupures draconiennes destructrices d'emplois avec les profits records des banques. Les salaires sont gelés pour l'ensemble de la population, mais les PDG du secteur bancaire doublent leur rémunération.

Cette dualité contemporaine prend aussi la forme de l'appauvrissement public qui accompagne l'enrichissement privé. Parce que les finances de l'État frisent la banqueroute, on essaye de guérir le malade en faisant appel à un remède qui a échoué 10 fois en 10 ans. Mais, telle la mouche entêtée qui se cogne contre la vitre sans rien apprendre, nous répétons la même formule et obtenons les mêmes résultats. A chaque budget, on augmente les impôts en coupant les dépenses et, chaque fois sans exception, la dette accumulée augmente au lieu de diminuer. Il est vrai qu'on a atteint aujourd'hui un petit surplus dans le budget d'opération fédéral, mais de tenter de réduire le montant de la dette accumulée ou même payer ses intérêts à partir du seul surplus d'opération est une entreprise impossible. Même la fermeture complète du gouvernement ne suffirait pas. L'approche coupures/augmentation d'impôts ne fait, d'ailleurs, qu'exacerber le phénomène de dualité. Le système fiscal est tellement mal fait que les banques peuvent, dans un an-



Kimon Valaskakis

née de profits record, obtenir un quart de milliard de crédits d'impôts pour avoir introduit des machines qui réduisent les emplois ! Entre-temps, les gouvernements se cassent la tête pour créer des programmes de création d'emplois artificiels.

Pour apprivoiser le monstre de l'endettement public, il ne suffit pas d'improviser, à droite et à gauche. Il faut lui casser les reins. Pour ce faire, il faut réduire les taux d'intérêt. Toutes les coupures de programmes, même les plus douloureuses, seront neutralisées par une hausse de ces taux. Le gouvernement canadien ne peut évidemment pas contrôler les taux d'intérêt de la Bundesbank ou de la Federal Reserve américaine, mais il peut influencer le taux intérieur dans la mesure où les bailleurs de fonds sont des résidents du pays. Pour reprendre le contrôle de la situation, les 11 gouvernements du pays doivent rapatrier la dette publique, dont 40 % est détenue à l'étranger. L'entreprise est faisable. Si on crée des obligations de l'État, franchises d'impôts, on pourrait à la fois rapatrier la dette et réduire les taux d'intérêt. Un 6 % non imposable est plus at-

trayant qu'un 9 % qui, après impôts, est réduit à un maigre 4.5 %. Une fois que la dette est rapatriée et que les taux d'intérêt sont réduits, les déclarations alarmistes du type « chaque nouveau-ne doit \$22 000 de dette accumulée » ne voudront plus dire grand chose car on pourra ajouter que ce même nouveau-ne est créancier de \$22 000. On doit la dette à nous-mêmes. Ceux qui disent « qu'une dette est une dette peu importe qui sont les créanciers », n'ont jamais suivi de cours de macro-économie. La règle est simple. Une dette extérieure est un coût réel, alors qu'une dette intérieure est un transfert. Il incombe aux Canadiens de décider comment ils vont gérer le fardeau de cette dette et effectuer ces transferts mais au moins la décision leur appartient. De continuer à emprunter à l'étranger en yens, marks allemands et francs suisses pour payer les intérêts de la dette intérieure est de creuser le trou qui va un jour nous ensevelir.

En ce qui concerne le taux de chômage, il faut se féliciter de sa réduction de 12 à 10 %. Sous l'impulsion du programme d'infrastructures fédérales, de la baisse du dollar canadien qui stimule nos exportations et de la reprise économique, il y a eu véritable création d'emplois. Mais les résultats, tout en étant bons, restent maigres. L'indice à surveiller est celui du taux d'inactivité de la main-d'œuvre qui comprend non seulement le chômage officiel mais les assistés sociaux, les étudiants et retraités involontaires, ainsi que les « chômeurs salariés » dont la productivité est pratiquement inexistante mais qui ont réussi pour le moment à échapper aux opérations de dégraissage. Ce taux d'inactivité ne fait qu'augmenter alimenté par les succès technologiques, privatifs d'emplois, ainsi que par le déménagement d'entreprises à l'étranger. Les solutions novatrices passent par une harmonisation des règles du jeu au niveau international en ce qui concerne la main-d'œuvre. Un « GATT de l'emploi », ainsi que la mise en place de meilleurs mécanismes de distribution du pouvoir d'achat, sont à explorer.

Le bilan global se résume donc en une phrase : l'économie va bien mais l'État va mal. (...)



Lysiane Gagnon

## Qualité de vie

Le suicide du Dr Joseph Raphael Boutin et son message posthume ont ravivé le débat sur l'euthanasie, ce mot naguère associé au nazisme.

Ainsi donc, à 82 ans, le Dr Boutin, qui par ailleurs ne souffrait d'aucune maladie vraiment sérieuse, considérait avoir joui d'une telle « qualité de vie » qu'il ne pouvait se « résoudre à la voir se détériorer de jour en jour ».

Tiens donc ! Figurez-vous que je pourrais dire la même chose. À 20 ans, j'avais une « qualité de vie » extraordinaire ; je pouvais passer toute la nuit debout et aller travailler le matin après avoir petit-déjeuné chez Ben's. Je pouvais boire trois cafés-cognac à minuit et m'endormir comme un bébé. Je pouvais écrire à la machine pendant des heures d'affilée sans jamais avoir mal aux poignets et aux coudes. Je ne savais même pas que j'avais des tendons. Alors, si j'en juge par la nette dégradation qui s'est produite depuis, et en fonction des principes énoncés par le Dr Boutin, moi aussi je serais mûre pour un petit verre de cigue.

L'un des grands malheurs relatés par le Dr Boutin est qu'il ne pouvait plus conduire sa voiture. Ah mon Dieu, quelle épreuve ! Il fallait qu'il prenne des taxis ? Pire, qu'il se laisse conduire par sa femme ou sa fille ? Quelle humiliation !

Et, pensez donc, sa vue avait baissé... ! Voilà qui soulèvera beaucoup de sympathie chez les jeunes qu'une maladie incurable de la rétine, ou un diabète avancé, ont rendu aveugles à 20 ans. Et qui, au lieu de se suicider, se sont bravement initiés au braille et à la lecture sur cassettes.

\*\*\*

En lisant ce message posthume par lequel il veut encourager ses congénères à suivre son exemple et le gouvernement à légaliser l'euthanasie, il m'a semblé saisir le personnage. Un grand patron du milieu hospitalier mal guéri de la perte de son travail, de son statut, de son pouvoir. Un homme dominateur, incapable d'accepter de devenir plus dépendant des autres, voulant tout dominer jusqu'à la fin, y compris sa mort et le sens de sa mort.

Il aurait pu se suicider discrètement : après tout c'était son problème à lui. Mais non. Le Dr Boutin se suicide, pour ainsi dire, sur la place publique, continuant, depuis sa tombe, à diriger le cours des choses et à influencer le législateur — patron sur terre, patron sous terre...

C'est l'incarnation de la condition masculine dans ce qu'elle a toujours eu de plus pathétique : le besoin de domination, le refus forcé de sa propre vulnérabilité.

L'une de ses filles a fourni un éclairage additionnel dans une lettre à *La Presse*. Tant le père que la fille étaient en « recherche spirituelle », lui panthéiste, elle raelienne... Ce qui se présentait comme un constat lucide était peut-être un autre de ces dérapages mentaux propres aux amateurs de religions nouvelles. (L'Ordre du temple solaire a recruté, dans sa macabre aventure, des gens tout aussi éduqués que le Dr Boutin.)

Il s'y mêlait peut-être aussi la dépression propre à certains vieillards, comme le suggère, dans une autre lettre à *La Presse*, le psychiatre-psychanalyste Pierre Doucet.

« Ce qui m'a d'abord frappé dans la description de l'état du Dr Boutin, écrit le Dr Doucet, c'est le peu de gravité des déficits qui selon lui, le poussaient au suicide... Je crois que derrière les belles rationalisations du Dr Boutin et de sa famille (mal placée pour critiquer les propos du pater familias), se dessine une réaction dépressive du vieil âge, qui se comprend, surtout chez un homme qui a si bien réussi et a pu dominer sa vie. »

Le Dr Doucet signale que certains sont incapables d'accepter la « blessure narcissique » qu'entraîne le vieillissement et la maladie.

« Si nous acceptons son suicide comme normal, conclut le psychiatre, nous nous allons être forcés d'enterrer des milliers de suicides inacceptables du même genre dans les années à venir. Je pense que le Dr Boutin aurait dû être vu par un professionnel de la santé mentale. Il avait encore de bons moments à vivre et aurait sûrement pu apporter beaucoup à sa famille et à sa communauté. »

Voilà qui remet les pendules à l'heure. Dans une autre lettre sur le même sujet, Mme Margot Pagé a finement démonté l'orgueilleux échafaudage du bon docteur.

La démonstration qui se voulait noble et exemplaire, elle la voit comme « un réquisitoire hargneux contre la vieillesse », lequel n'aura pour effet que de « culpabiliser » ceux qui préfèrent, ô minables poltrons, rester en vie malgré leurs petits bobos.

Convenons avec elle que le courage, c'est au contraire de faire face à la vie, et que la démarche du Dr Boutin, qui disait vouloir éviter de devenir « un fardeau » pour sa famille, n'a rien à voir avec l'amour. C'en est même très exactement le contraire.

Aimer, c'est perdre le contrôle ; c'est être vulnérable et dépendant ; c'est aussi être capable d'accepter l'amour de l'autre, ses dons, son aide et son affection. C'est cela à tout âge : même au sommet de sa forme, l'homme qui aime devient fragile et vulnérable, car il s'expose ainsi à la terrible souffrance que représenterait la perte de l'être aimé.

Plus on avance en âge, plus la vulnérabilité s'accroît, puisqu'à la dépendance affective se conjugue parfois la dépendance physique. Mais est-ce qu'il ne s'agit pas, le plus souvent, d'entraide mutuelle ? J'aime voir de vieux couples marchant à petits pas dans la rue, se soutenant l'un l'autre. N'est-ce pas cela, l'amour ? Et n'y a-t-il vraiment aucune joie à voir évoluer le plus longtemps possible ses enfants, ses petits-enfants ?

\*\*\*

Cette mort prématurée ne sera, espérons-le, qu'un malheureux fait divers. Sinon, il faudra en conclure que toutes ces vies que le Dr Boutin aurait jugées inutiles parce que pas assez bien dosées en « qualité de vie » devraient être sacrifiées au plus tôt.

On se demande d'ailleurs si l'on n'est pas déjà engagé sur cette pente, quand un sondage Gallup révèle que la moitié des Canadiens (... et 60 % cent des Québécois !) jugent qu'un parent devrait pouvoir mettre fin à la vie d'un enfant atteint de maladie douloureuse et incurable, comme l'a fait récemment Robert Latimer en empoisonnant au gaz sa fille atteinte de paralysie cérébrale. Latimer, un autre faux héros fabriqué par une société qui a perdu la boussole.

## Une justice secrète et des médias timides

LOUIS CAUCHY

*L'auteur détient un diplôme en communications de l'UQAM.*

À peine 38 lignes dans un éditorial signé par Agnès Gruda, dans *La Presse* du 7 décembre dernier, et à peine plus dans un papier de la Presse Canadienne ont contribué à dénoncer un projet de loi limitant la liberté de la presse dans nos cours de justice, projet adopté presque en catimini par la Chambre des communes, le 4 octobre dernier.

Ce projet, C-42, intitulé « Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (en divers domaines) », contenait, sur 42 pages, 11 petites lignes lourdes de sens quant au droit du public de savoir ce qui se passe dans une cour de justice avant la sélection du jury.

C'est autant le contenu de cet amendement qui est lourd de conséquences que sa signification comme nouvelle tentative d'intervention du législatif dans la liberté d'action journalistique.

« Aucun renseignement concernant une question relative au procès sur laquelle le juge a statué avant l'assermentation des jurés ne peut être publié dans un journal, ni révélé dans une émission radiodiffusée tant que ceux-ci ne se sont pas retirés pour délibérer. La même interdiction vaut pour tout renseignement concernant une question sur laquelle le juge statue après l'assermentation des jurés mais alors que le jury a reçu la permission de se séparer. » (C-42, section 62, par.648)

Il aura fallu que ce projet de loi, déjà adopté aux Communes, aboutisse devant le comité sénatorial sur les affaires juridiques pour que quelques médias se réveillent, notamment au Canada anglais. Lorrie Goldstein, du *Toronto Sun* (25 novembre 1994), dénonce le secret ayant entouré l'adoption de ce projet de loi, tout autant que ses dangers, sous le titre « New law imperils press freedom ». On peut sans doute comprendre la plus grande sensibilité des journalistes du Canada anglais sur cette question, confrontés qu'ils sont aux multiples rebondissements de l'affaire « Bernardo » où un premier avocat s'est désisté de la cause, et où le juge lui-même s'est plaint aux médias des délais indus avant l'instruction du procès. Ces péripiéties n'auraient pu être rapportées par les médias en vertu des nouvelles dispositions prévues par C-42, laissant ainsi la popula-

### Pourquoi cette volonté de légiférer pour interdire la publication d'éléments le plus souvent essentiels à la compréhension même du déroulement d'un procès ?

tion locale dans le noir quant au sort réservé à une affaire qui a largement éprouvé les citoyens de la région. Qu'en aurait-il été de l'apparence que la justice suit son cours normal ?

Si au moins les nouvelles dispositions prévues comblaient une zone grise où le juge ne pouvait intervenir face aux médias ; mais non ! Le juge dispose du pouvoir d'interdire la publication d'éléments qui pourraient nuire au déroulement d'un procès juste et équitable. Les juges ne se sont que trop rarement privés, d'ailleurs, d'utiliser l'interdit de publication ; à tout le moins jusqu'à la récente décision de la cour suprême dans l'affaire « The boys of St-Vincent » ! Alors pourquoi cette volonté de légiférer pour interdire la publication d'éléments le plus souvent essentiels à la compréhension même du déroulement d'un procès ?

Voulait-on par là soulager la conscience des juges qui portent l'odieux de décréter des interdictions de publication comme cela s'est produit trop souvent ces dernières années ? On ne peut que spéculer là-dessus.

Ce n'est qu'après une intervention de l'Association canadienne des quotidiens devant le comité sénatorial, le 28 novembre, que le gouvernement a décidé de renoncer « temporairement » à cette tentative de censure législative du travail des journalistes.

Entre autres matières dont le juge peut disposer, l'Association des quotidiens a noté : — les demandes d'interdit de publication ; — une demande conjointe par la Couronne et la Défense pour une évaluation (par exemple, psychiatrique) plus poussée de l'accusé ou d'un témoin ; — le terme ou les conditions d'incarcération de l'accusé ; — une demande par un avocat de la défense de se désister de la cause ; — une demande pour un changement de district judiciaire pour la tenue d'un procès ; — le choix des dates pour les procédures à venir, incluant la date même du procès ; — les com-

mentaires du juge quant à la conduite d'un avocat ou encore sur la marche à suivre en termes de procédures ; — les demandes d'exclusion du public et les demandes d'annulation d'un procès pour délais indus dans l'instruction de la cause, etc...

Avec C-42, le pouvoir discrétionnaire du juge sur ces demandes ne pourrait plus s'exercer quant à leur publication ou non par les médias. Et ce, même si ces faits disculpaient, de façon claire, l'accusé.

Paradoxalement, rien n'interdit à quelque citoyen que ce soit, présent dans la salle d'audience, d'en prendre connaissance et de répéter à ses parents ou amis ce qu'il a entendu ! Le droit du public à l'information, corollaire de la liberté de la presse, deviendrait alors le droit du public, présent dans la salle d'audience, à l'information ! Le journaliste deviendrait-il alors un citoyen à part... avec moins de droits que le « citoyen ordinaire » ?

Ce qui inquiète également, c'est le fait que le gouvernement se réserve la possibilité de revenir à la charge, et de présenter une version modifiée de son projet. Malgré le fait que la cour suprême ait déjà statué que (...) « le voile est l'exception et l'ouverture constitue la règle », il semble que la tentation de légiférer quant au travail journalistique ne dorme pas. On a d'ailleurs déjà vu chez nous des propositions visant à faire du Conseil de presse un organisme quasi-judiciaire avec ce qu'il est convenu d'appeler le rapport Guérin (Groupe de travail sur l'administration de la justice en matière criminelle, mieux connu sous l'appellation « rapport Guérin »).

Dans la majorité des pays dont les lois et les pratiques de la presse ont été examinées, les seuls critères retenus quant à l'accès aux documents des tribunaux, à leurs procédures, et à leur divulgation, sont la nécessité d'un procès juste et équitable, et la protection de la présomption d'innocence. Or, dans le cas que prétendait résoudre

la nouvelle section 62 du bill C-42, on parle d'empêcher par législation la publication de détails susceptibles de prédisposer des jurés potentiels contre l'accusé. Pourquoi alors inscrire dans la loi, devons-nous le répéter, ce que le juge peut déjà faire de son banc ?

Encore une fois, on ne peut que déplorer l'absence de larges débats publics... et hautement médiatisés... sur ces questions qui nous concernent tous comme citoyens.

Toutes proportions gardées, il est intéressant de noter qu'une menace (plutôt musclée, convenons-en !) de carcan législatif contre la presse britannique, fin 1992, a suscité pas moins de 69 articles de fond et autres, du 9 au 30 janvier 1993, dans les principaux journaux anglais.

Il est également intéressant de prendre connaissance des avertissements de l'ancien garde des sceaux français, Michel Vauzelle (1992-1993), face aux tentations du gouvernement Balladur d'instaurer des sanctions ou interdictions propres à la seule presse sur la protection de la présomption d'innocence : « Face aux dysfonctionnements de notre justice pénale, la tentation est grande, à droite comme à gauche, de reporter sur la presse les atteintes à la présomption d'innocence (...) Mais il serait à la fois irrationnel et peu respectueux de la liberté de l'information de rechercher une solution dans de nouvelles interdictions ou dans des sanctions pénales aggravées applicables à la seule presse... » *Le Monde*, 30 novembre 1994.

Je voudrais en terminant exprimer mon étonnement devant le silence de chroniqueurs judiciaires sérieux devant ce qui m'apparaît être une attaque frontale du législateur face à leur capacité de discernement dans la couverture des affaires judiciaires. Et ce, surtout à la lumière de cette citation tirée de l'excellent ouvrage de Rodolphe Morissette, « Les juges, quand éclatent les mythes » (VLB éditeur, 1994, p.184) : « Quant au débat public sur les affaires judiciaires en cours, autant la critique émergeant de la discussion publique se doit de respecter l'institution judiciaire et la règle de non-ingérence dans les affaires en cours, autant le pouvoir judiciaire, comme le législatif, doit se garder d'imposer à cet égard des restrictions démesurées, qui évacueraient, au nom d'une indépendance judiciaire mythique, tout débat public réel ».

PLUS

# Un second regard sur les minorités culturelles s'impose

EDWARD BANTEY et GABRIELLE LEBLANC

Ed Bantey est rédacteur du mensuel Québec Trends et chroniqueur à The Gazette. Gabrielle Leblanc est rédactrice et chercheuse professionnelle.

C'est un lieu commun d'affirmer que malgré de nombreuses tentatives, la collectivité francophone n'a pas réussi à franchir le mur de Berlin qui la sépare des communautés culturelles du Québec. Nous en sommes toujours au stade primaire à organiser des activités folkloriques de sensibilisation. Ironiquement, ce sont peut-être les souverainistes eux-mêmes qui ont fait le plus d'efforts en vue d'intégrer les minorités culturelles. (Le Parti libéral du Québec n'a jamais eu vraiment à s'en préoccuper.)

Le défi paraît aujourd'hui moins insurmontable qu'il ne l'était en 1976 alors qu'un gouvernement indépendantiste accédait au pouvoir pour la première fois. Il n'en reste pas moins que les souverainistes version 1994 donnent l'impression de ne pas s'inquiéter outre mesure du mince appui qu'ils récoltent toujours parmi les groupes minoritaires du Québec.

Une analyse des résultats des élections du 12 septembre indique que le PQ n'a reçu l'appui que de 4 p. cent des non-francophones. Pour que le OUI triomphe, les souverainistes doivent cueillir quelque 6 p. cent de l'électorat anglophone-allophone (si, bien sûr, le OUI dispose de l'appui de 60 p. cent des francophones !)

Nous nous gargarisons de « l'ouverture » des Québécois aux autres cultures alors que parmi celles-ci, même les individus qui épousent la cause souverainiste semblent en douter. Lors de la prestation de serment de son Conseil des ministres le 26 septembre dernier, le premier ministre a bien indiqué que le nouveau gouvernement a d'ores et déjà ciblé les clientèles réfractaires à son option. Mais il laissait tout de même sur leur faim ceux et celles qui tentent avec un succès peu probant de convaincre les groupes minoritaires qu'ils devraient s'y rallier.

Il est possible que nous en soyons à six mois d'un référendum et il ressort qu'un second regard s'impose sur la problématique de l'accès des minorités culturelles à la société québécoise.

## Une tour de Babel

Pourquoi revenir maintenant sur une question qu'on étudie, révise et ressassé depuis presque 20 ans ? La politique adoptée en 1981 (telle qu'élaborée dans le document Autant de façons d'être québécois) fut-elle un si grand échec qu'il faille retourner à la case départ ?

La réponse à la première question est simple : parce que non seulement une mise à jour de cette politique s'impose mais aussi parce qu'entre-temps, la situation a évolué démographiquement dans la région de Montréal et qu'elle nécessite des mesures énergiques visant à rassurer d'une part des groupes minoritaires sur leur appartenance et d'autre part, une majorité qui se sent progressivement menacée.

D'aucuns diraient que de telles mesures ne sont qu'opportunisme à la veille d'un référendum mais au-delà de telles considérations se dessine le défi d'éviter que Montréal ne devienne une tour de Babel où le français perdrait son statut de langue commune. Le spectre d'une virtuelle minorisation du français dans l'île de Montréal ne peut qu'accroître les antagonismes qui séparent déjà la majorité et les diverses minorités.



La deuxième question mérite une réponse plus nuancée. Grâce à la Charte de la langue française — tout en tenant compte des jugements des tribunaux qui en ont dilué la portée — le Québec a tout de même réussi à maintenir la majorité des enfants d'autres origines que française ou anglaise dans le système scolaire franco-

phone. Nous avons donc fait des pas vers une plus grande intégration de ces nouveaux concitoyens. Mais l'attraction qu'exerce la culture anglaise nord-américaine est et demeurera toujours puissante, mettant en péril les gains réalisés sur les bancs d'école. Les compressions dans les dépenses gouvernementales et l'insouciance de

nos dirigeants ont vite atteint les COFI, ces centres d'apprentissage de la langue et de la culture majoritaires. Au moment précis où le Québec accueille un grand nombre d'immigrants, l'effritement du réseau des COFI n'est certes pas porteur d'espoir pour la société. L'inaction gouvernementale des

dernières années n'a fait qu'accroître le sentiment d'isolement que vivent les communautés culturelles. L'aliénation d'un grand nombre de jeunes issus de ces groupes a des conséquences économiques et sociales qu'on ne peut banaliser.

Les pures laines L'article intitulé « Se rencontrer, c'est se comprendre » (La Presse, 13 novembre 1994) illustre bien la valeur d'échanges entre individus de différentes origines culturelles au sein d'une même société. Cela implique à prime abord de modifier les perceptions étiquées qu'ont les uns par rapport aux autres. Qu'en est-il par exemple de cette collectivité faussement étiquée « pure laine » et des groupes hétéroclites qui se sont implantés récemment dans la métropole du Québec ?

Voyons d'abord ce qui motive ces derniers, qui sans doute ne prévoyaient pas s'installer dans le coin français d'Amérique où un nombre substantiel de citoyens songent à détacher politiquement leur territoire du Canada anglais. Voilà de quoi inquiéter un nouveau venu !

On peut comprendre que lorsqu'ils envisagent l'avenir, les groupes allophones aspirent à vivre en paix, loin des conflits, de la persécution et des régimes pourris qu'ils ont souvent connus dans leur pays d'origine et qui, conjugués aux problèmes économiques, ont précipité la décision de partir. Essentiellement, ils veulent l'assurance qu'ils seront perçus un jour comme des citoyens à part entière et ce, qu'ils vivent encore dans un Canada uni ou dans un Québec devenu indépendant.

Quant aux Tremblay, Lévesque et autres dont les ancêtres ont connu le temps de la traite des fourrures, ils sont hélas trop souvent dépeints à l'extérieur du Québec comme un groupe homogène, intolérant à l'endroit des étrangers et pour tout dire nombriliste. Si ce portrait-robot se prêtait assez bien il y a 50 ans à une partie de la population de langue française, une telle généralisation ne tient plus depuis le milieu des années 60.

Avec la Révolution tranquille, on a compris qu'on avait un très long chemin à parcourir pour rejoindre nos voisins continentaux. Typiquement, on a voulu tout faire tout de suite ! On a quand même créé une société moderne — une administration publique respectable quoique lourde, un système d'éducation accessible quoique brouillon, un solide système de santé quoique trop coûteux.

Dans le sillage, notre attitude à l'endroit de nos concitoyens visibles et « invisibles » venus d'ailleurs en serait changée. Les vieux tabous allaient s'effriter. Les théories de Lionel Groulx et de la cuvée nationaliste des années 30 céderaient la place à l'expression d'une ouverture vers le monde.

Mais dans ces temps de chômage propices à la mesquinerie, on entend critiquer ces « étrangers » qui viennent ici « prendre nos jobs ». Bien que cette grogne reste marginale, elle porte tout de même en elle le germe d'un retournement possible des choses, ce qui signifierait pour nous un recul social important. Nous avons peut-être cru trop vite en avoir fini avec ce repli qui nous caractérisait jadis alors que nous étions nous-mêmes minoritaires. De la même manière, les nouveaux arrivants formés dans nos écoles et leurs parents qui ont décidé de s'implanter véritablement en terre québécoise veulent sans doute en finir avec ce climat de crainte qui peut devenir à la longue tout à fait insupportable. Il semble bien que de part et d'autre, nous en soyons rendus à une autre étape. 30

## La solution : une commission d'enquête

Certains trouveront suspect qu'un gouvernement souverainiste s'intéresse aux minorités à la veille du prochain référendum, mais cela ne devrait pas empêcher nos dirigeants d'agir. Rappelons la mise sur pied en 1963 de la Commission Laurendeau-Dunton. Les pressions inhérentes à la montée du nationalisme québécois avaient provoqué à l'époque cette mise en cause du principe de la dualité linguistique et culturelle canadienne. De la même manière, le profond changement implicite dans la démarche souverainiste peut porter en lui le momentum pour une réflexion impensable en d'autres temps.

Dans le passé, et surtout sous le règne du PQ de 1976 à 1985, on a cherché des solutions à la pluriethnicité québécoise à partir d'analyses qui émanaient essentiellement des officines gouvernementales. Les groupes concernés ne furent guère engagés, du moins directement, dans le processus. On les a vaguement consultés, soi-disant pris bonne note de leur avis, mais on ne peut affirmer que leur input à l'égard de la politique de 1981 fut déterminant.

Et l'un des éléments clés de cette politique qui aurait pu assurer son efficacité, la création du Comité d'implantation du plan d'action à l'inten-

tion des communautés culturelles (CIPACC), fut vite banalisé et finalement mis à l'écart. Malheureusement, ce comité composé de gens issus de groupes minoritaires, voués à diverses allégeances politiques et qui avaient été nommés par le gouvernement, s'était buté en pratique à un mur d'indifférence... bienveillante.

La polarisation majorité-minorités à l'égard de la question nationale existe déjà et on a aucune raison de croire qu'elle s'amenuisera dans les mois à venir quand le débat référendaire battra son plein. Stratégiquement, il serait tout à fait normal, au contraire, que les fédéralistes cherchent à creuser davantage le fossé.

### Une commission

Il existe une façon de crever l'abcès : affronter carrément les causes du clivage existant en permettant à la majorité et aux minorités d'exprimer directement, sans politiciens interposés, leur point de vue respectif. Quoique l'on ait tendance à dénigrer la mise sur pied de commissions, elles ont souvent eu le mérite de permettre un éclairage nouveau sur de grands problèmes de société. Dans le cas présent, une commission d'enquête ne réussirait-elle pas à cerner les inquiétudes actuelles des communautés

culturelles et de l'ensemble des Québécois francophones à l'égard de leur avenir commun ?

La commission en question pourrait être coprésidée par un représentant de la majorité et un des minorités. Le gouvernement nommerait les commissaires après avoir consulté les groupes représentatifs au sein de la majorité et des principales minorités : anglo-québécoise, italienne, grecque, haïtienne, portugaise, entre autres. Un tel choix doit en outre refléter autant que possible la composition socio-économique de notre société. Il serait loisible que les commissaires agissent en leur nom propre et non en fonction des associations communautaires, culturelles ou autres dont ils font partie.

La commission consulterait à leur tour la population et proposerait au gouvernement des mesures concrètes à prendre pour en arriver à ce modus vivendi sans lequel perdurent les divisions actuelles.

En fait, cette démarche pourrait être entreprise sans chambarder les structures administratives existantes et sans perturber les finances publiques. En quelque sorte, elle trouverait sa genèse dans la Commission B et B (bilinguisme et biculturalisme) des années soixante. En dépit d'un phénomène de récupération à posteriori

grâce auquel le Canada érigerait plus tard sa politique postiche de multiculturalisme, il reste que les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton ont eu un impact pédagogique remarquable auprès de milliers de Canadiens qui, jusque-là, ne se souvenaient de leur histoire qu'à partir de la bataille des plaines d'Abraham...

Le mandat d'une telle commission se doit d'être limpide et limitatif. Ainsi, on pourra s'attendre à ce que les intervenants soulèvent des questions sur l'actuelle problématique de l'immigration — dont ces quotas que le gouvernement fédéral entend imposer —, l'éducation, les services offerts en langue étrangère dans les réseaux gouvernementaux et paragouvernementaux, les lois linguistiques et tout sujet en fait qui intéresse la société québécoise dans son ensemble.

Cet exercice Laurendeau-Dunton à la québécoise, obéissant au vieux précepte que l'on est toujours mieux servi par soi-même, ne devrait pas occasionner de dépenses exorbitantes. La commission serait appelée à tenir principalement ses séances à Montréal, milieu de vie des groupes culturels minoritaires. De plus, ses travaux ne s'échelonnent pas sur une brève période de temps. Les travaux terminés, la responsabilité reviendrait

au gouvernement de donner suite aux recommandations proposées, compte tenu de ses moyens et de l'impact qu'elles pourraient avoir sur la vie de l'ensemble des citoyens du Québec.

Le Québec a longtemps — et injustement — souffert d'une image négative projetée sur la scène internationale, surtout dans les pays anglophones et ce, en dépit d'initiatives inédites entreprises à l'égard des minorités culturelles comme, par exemple, dans le domaine de l'éducation. Tout geste avant-gardiste posé à l'endroit de celles-ci favoriserait un rétablissement plus équitable de ce portrait peu flatteur qui nous échoit.

Le projet peut paraître ambitieux, voire même périlleux à certains égards. Il n'est jamais facile de bousculer le statu quo à n'importe quel niveau que ce soit. C'est pourtant ce que propose le gouvernement actuel du Québec en prônant l'indépendance. La même logique s'applique aux rapports majorité-minorités. Il serait sans doute plus facile, à court terme du moins, de laisser les choses comme elles sont, nous satisfaisant de nos clameurs sympathiques au sujet de notre volonté de rapprochement. Mais en fin de compte, nous ne pourrions nous en prendre qu'à nous-mêmes si nous laissons béant le fossé que toute la rhétorique d'ouverture au monde ne saurait combler.

# Chrétien s'amène en Amérique du Sud en pleine crise monétaire

CHANTAL HÉBERT  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

En politique internationale, il suffit de peu pour transformer une couronne de lauriers en couronne d'épines! À témoin, les perspectives ensoleillées du premier ministre Jean Chrétien, pour le début de 1995, qui s'assombrissent en même temps que l'horizon mondial.

La crise financière au Mexique, la crise militaire en Russie sont soudainement devenues autant de casse-têtes pour le gouvernement canadien. Dans un cas comme dans l'autre, les événements des dernières semaines bousculent les stratégies du premier ministre et l'obligent à échafauder des solutions de rechange.

Car si la recette du succès consiste, entre autres, à être à la bonne place au bon moment, le moins qu'on puisse dire, c'est que le programme d'activités diplomatiques de Jean Chrétien fait tout le contraire. Au cours des prochains mois, sur le front international, le premier ministre butinera des gupiers.

## L'Amérique du Sud

Dès la semaine prochaine, Jean Chrétien prend la route de l'Amérique du Sud. C'est un voyage planifié de longue date et auquel se sont inscrites 150 entreprises canadiennes.

L'objectif original se résumait simplement: répéter, à une échelle plus modeste, la mission commerciale asiatique de l'automne dernier. Et, au passage, rehausser les perspectives d'avenir de l'ALENA. Les retombées politiques et médiatiques s'annonçaient bien.

Mais si, grâce à un marathon de séances de signatures de contrats, le premier ministre a joué les Marco Polo en Asie, sa tournée sud-américaine risque plutôt de lui donner l'allure d'un Christophe Colomb, fourvoyé sur la mauvaise plage.

Pour les économies montantes de l'Amérique du Sud, le drame de la crise du peso mexicain, c'est le coup de frein qu'elle leur inflige. En Argentine, au Brésil — deux escales de trois jours de Jean Chrétien —, les Bourses ont dégringolé de 15 p. cent à 20 p. cent ces derniers jours, accusant ainsi de façon spectaculaire les contrecoups du tremblement monétaire mexicain. Et ce sont seulement les premières secousses. S'il faut en croire le consensus des analystes, en matière d'investissements étrangers, 1995 sera une année de disette dans la région.

À cet égard, l'expérience de Bombardier, qui se tourne depuis la semaine dernière vers des institutions bancaires canadiennes pour financer un important projet de transport en commun au Mexique, est éloquent. Conçu comme une mission de prospection commerciale, le voyage du premier ministre canadien risque, dans ce climat, de virer en tournée d'évaluation des dégâts.

Plus solide, le Chili — que l'Amérique du Nord reléguait comme prochain candidat à l'ALENA et qui partage avec le Brésil et l'Argentine la place d'honneur de la tournée de Jean Chrétien — subit des ondes de choc d'ordre plus psychologique.

Au cours des dernières semaines, le sentiment que la capacité du Mexique à jouer, au sein de l'ALENA, un vrai rôle de partenaire commercial a été grossièrement surestimé, s'est répandu au Canada et aux États-Unis. Un groupe de démocrates américains réclament même l'abrogation du pacte. Au Canada, les vastes coalitions qui



Le premier ministre canadien éprouve toutes sortes de difficultés à mettre en valeur l'ALENA et les vertus du partenariat avec le Mexique.

avaient milité contre l'ALENA carburant aux manchettes d'apocalypse. Pour l'heure du moins, les ardeurs de l'Amérique du Nord à l'égard d'un espace commercial à l'échelle du continent sont refroidies.

Surtout que, le moins qu'on puisse dire, c'est que le premier ministre canadien a des difficultés peu communes à mettre en valeur l'ALENA et

les vertus du partenariat avec le Mexique.

Lors d'une visite officielle, le printemps dernier, Jean Chrétien s'était retrouvé en plein drame. Il avait dû changer complètement le ton et le contenu des discours qu'il était venu livrer, dans la foulée de l'assassinat du candidat à la présidence du Parti révolutionnaire institutionnel, Luis Donaldo Colosio.

Aujourd'hui, les événements ont donné à ses actes de foi d'alors à l'égard de la solidité du Mexique des apparences de vœux pieux. Et l'appui canadien à la candidature de l'ancien président mexicain Carlos Salinas de Gortari comme secrétaire général de la nouvelle Organisation mondiale du commerce est devenu embarrassante maintenant qu'une partie de l'opinion mexicaine le désigne comme le

grand coupable de la crise actuelle.

Le sentiment diplomatique ne sera guère moins à pic lors de la première visite officielle, fin-février, du président américain Bill Clinton dans la capitale fédérale. Aux États-Unis, la crise mexicaine a également terni l'image canadienne. Dans un éditorial cette semaine, le Wall Street Journal rangeait même le Canada au rang des partenaires « cassés » du géant américain, affirmant que l'ampleur de sa dette est de nature à lui valoir la tutelle prochaine de la Banque Mondiale.

De plus, c'est un président aux ailes coupées par la nouvelle majorité républicaine au Congrès que recevra le premier ministre.

Au nombre des conséquences du nouveau contexte politique américain pour le Canada, seul le veto du président Clinton sépare encore les États-Unis d'une décision intolérable pour le Canada en ex-Yougoslavie, à savoir la levée de l'embargo sur les ventes d'armes aux Bosniaques musulmans.

Sous les pressions des principaux pays dont les Casques bleus sont sur le terrain de l'ex-Yougoslavie, Bill Clinton, qui s'est déjà montré plutôt enclin à favoriser la levée de l'embargo, a quand même promis d'y faire obstacle à coups de veto. Mais pour combien de temps?

## Le sommet du G-7

En juin à Halifax, le Canada sera l'hôte du sommet annuel du G-7. Fixé pour les 16, 17 et 18 juin, la rencontre tombe plutôt bien dans le calendrier politique canadien. En juin, le Québec sera peut-être en pleine campagne référendaire. Pour Ottawa, l'occasion de faire briller le blason international du Canada faisait figure d'aubaine.

Mais en marge de ces considérations, le G-7 canadien promettait en fait d'être le G-8. À Naples, l'an dernier, il avait été convenu de permettre à la Russie d'y jouer un plus grand rôle que jamais lors des discussions politiques du Sommet d'Halifax.

« Si c'est acceptable pour tout le monde, nous reconnaitrons dès maintenant qu'il y aura un G-8 sur les discussions politiques. Les Russes vont être invités immédiatement et ils pourront participer entièrement aux discussions politiques du G-8 », déclarait alors en sa qualité de futur hôte le premier ministre Chrétien.

C'était avant que l'offensive russe en Tchétchénie ne menace de bousculer tout l'édifice politique à Moscou. Aujourd'hui, personne à Ottawa ne peut savoir qui occupera la chaise du président de la Russie à Halifax.

## Un terrain glissant

Par comparaison au budget, aux difficiles décisions sur les programmes sociaux et au débat référendaire, les pelures de banane qui se multiplient sur le parcours international de Jean Chrétien pourraient sembler relativement insignifiantes.

C'est sans compter que les stratégies du gouvernement Chrétien ont fait des activités internationales du premier ministre une pièce maîtresse de la promotion de son image et de celle de son gouvernement au pays.

En période d'austérité budgétaire, les missions commerciales du premier ministre servent à projeter l'image d'un gouvernement qui s'active quand même sur le plan de l'emploi.

Et, en période référendaire, le rôle de premier plan du Canada sur la scène internationale se veut un rappel aux Québécois de l'influence, considérable vu sa taille, qu'exerce le pays dans sa forme actuelle.

# Place aux écoles publiques... à but lucratif!



RICHARD HÉTU  
collaboration spéciale  
NEW YORK

La privatisation des services publics n'a pas beaucoup d'adversaires aux États-Unis ces jours-ci. Quand un maire ou un gouverneur décide de confier à l'entreprise privée la gestion d'une prison, d'un aéroport ou d'un réseau routier, il est sûr d'avoir la population de son bord, tant l'image du secteur public est mauvaise.

Aucun domaine ne semble à l'abri de cette vague. Pas même l'éducation. Dans certaines villes américaines, des écoles publiques sont en effet administrées — ou le seront bientôt — par des compagnies inscrites en Bourse dont l'objectif n'est pas seulement l'enseignement mais également les profits. L'une d'entre elles, qui a pignon sur rue à New York, promet de révolutionner le monde scolaire américain en offrant une éducation de meilleure qualité à meilleur prix.

Le phénomène de la privatisation de la gestion des écoles publiques n'est pas encore largement répandu aux États-Unis. Mais les expériences qui sont présentement en cours à Hartford et à Baltimore notamment,

sont suivies avec énormément d'intérêt par les politiciens, les éducateurs et les parents américains. L'attrait d'un changement radical dans la gestion des écoles publiques n'est pas difficile à comprendre: chez nos voisins du Sud, le coût de l'éducation ne cesse d'augmenter, alors que la qualité de l'enseignement continue de décliner.

Mais le monde des affaires peut-il vraiment sauver l'éducation publique? La prudence est certainement de mise...

## Une compagnie flamboyante

Installée dans des bureaux luxueux de la Fifth Avenue, à New York, Edison Project for Profit Schools est la plus flamboyante et la plus controversée des compagnies intéressées à gérer des écoles publiques. Son fondateur, Chris Whittle, s'est fait connaître dans les années 1980 en ressuscitant le magazine Esquire et en mettant sur pied Channel One, qui diffuse encore aujourd'hui des bulletins d'information et de la publicité dans environ 12 000 écoles américaines.

Il y a trois ans, Whittle a promis de transformer l'éducation américaine en bâtissant une véritable chaîne nationale de 1000 écoles privées d'ici l'an 2010. Il s'est entouré de gens réputés, dont Benno Schmidt, ex-président de l'Université Yale. Edison Pro-

ject voulait privilégier la haute technologie, allonger les journées d'enseignement et l'année scolaire, changer la configuration des classes, mettre l'accent sur l'enseignement individuel, etc.

Trois ans plus tard, la compagnie a des visées plus modestes. Elle parle maintenant de prendre en charge la gestion de cinq à 15 écoles publiques en septembre prochain. Le comté de Charleston, en Caroline du Sud, semblait prêt, l'été dernier, à lui confier l'ensemble de son réseau scolaire, mais s'est ravisé au dernier instant. La situation financière plutôt précaire d'Edison Project en est la cause. Les responsables du comté ont jugé qu'ils ne pouvaient confier l'éducation de leurs 46 000 élèves à une compagnie qui pourrait disparaître du jour au lendemain.

## Deux contrats en or

Basée à Minneapolis, Education Alternatives a les reins beaucoup plus solides. Il y a deux ans, la compagnie a signé un contrat de 135 millions pour assurer la gestion de neuf écoles publiques à Baltimore. Trois autres se sont ajoutées depuis. L'automne dernier, Education Alternatives a également conclu avec Hartford une entente de cinq ans d'une valeur de un milliard pour administrer les 32 écoles publiques de la ville du Connecticut.

Education Alternatives gère une

autre école dans le comté de Dade, en Floride.

À Hartford, Education Alternatives a promis d'investir 20 millions de sa poche pour rénover les édifices scolaires, améliorer les programmes d'études et acheter des ordinateurs. En vertu de l'entente, la compagnie reçoit environ 8450 \$ par élève, soit le même montant que la ville dépensait avant le contrat.

L'argent doit servir à payer les salaires, les pensions, les livres, l'entretien et les autres services scolaires. Education Alternatives croit être en mesure d'améliorer la qualité de l'enseignement en réinvestissant une partie des profits, qu'elle croit pouvoir réaliser grâce à des économies d'échelle et à l'expertise de ses partenaires dans les domaines de l'entretien des édifices, de la comptabilité et de l'informatique.

À Baltimore, où elle en est à sa deuxième année d'un contrat de cinq ans, Education Alternatives a dépensé 7,5 millions pour acheter 1100 ordinateurs et retaper ses écoles. De l'avis général, la compagnie possède les locaux scolaires les plus accueillants de la ville.

## Des sceptiques

Mais les administrateurs qui viennent de partout aux États-Unis pour étudier l'expérience d'Education Alternatives à Baltimore se demandent

comment la compagnie parviendra à réaliser des profits. Certains soupçonnent les dirigeants de l'entreprise de n'avoir, à court terme, qu'un objectif: impressionner la galerie dans l'espoir de se gagner de nouveaux contrats et de faire grimper la valeur de ses actions à la Bourse.

Les membres du syndicat des professeurs de Baltimore sont également très sceptiques. Ils reconnaissent que le moral des élèves dont Education Alternatives a la responsabilité a augmenté mais pas leurs résultats scolaires, contrairement à la promesse de la compagnie d'améliorer l'enseignement.

Avant de se prononcer, le maire de Baltimore, Kurt Schmoke, attend pour sa part les résultats d'une étude de l'Université du Maryland sur l'expérience. L'étude, qui sera publiée à la fin de l'année scolaire, ne sera pas seulement basée sur les résultats de tests standardisés et les taux de présence des élèves, mais également sur des observations en classe, où les professeurs utilisent des méthodes d'enseignement propres à Education Alternatives.

Les chercheurs de l'Université du Maryland ne se pencheront cependant pas sur les aspects financiers de l'expérience d'Education Alternatives. Il faudra donc attendre le prochain bilan financier de la compagnie pour répondre à la grande question: l'éducation publique et les profits sont-ils compatibles?

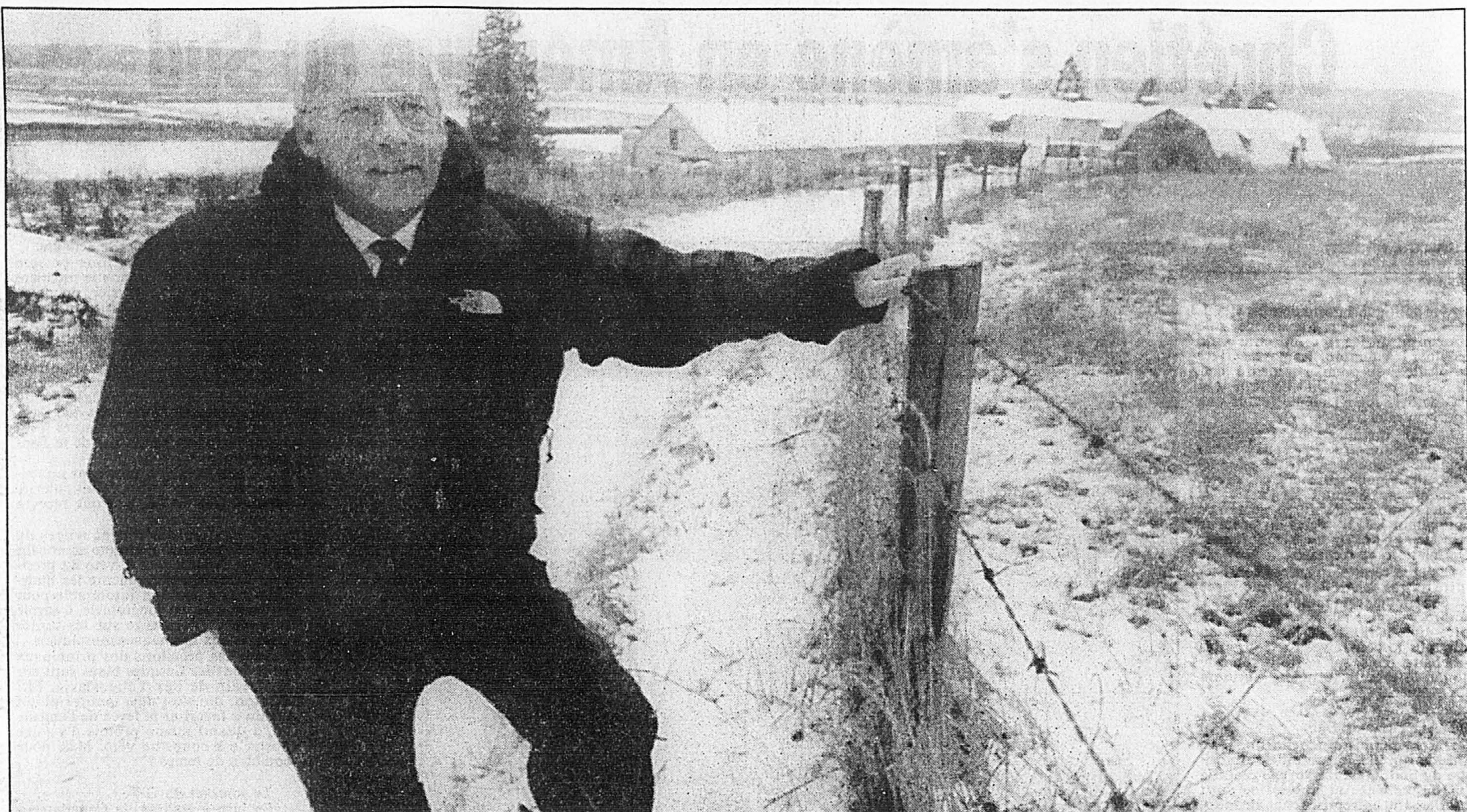


PHOTO RICK ERNST, collaboration spéciale

Bob Bose, un docteur en chimie, garde un pied à la ferme familiale, où il est né et où oeuvrent toujours des membres de la famille, et l'autre pied à l'hôtel de ville de Surrey, où il siège dans le fauteuil du maire depuis sept ans.

## Un maire fermier dans une forêt de gratte-ciel

### L'autre CANADA

GÉRALD LEBLANC



Quand le bâtiment va, tout va ! On mesure la prospérité des villes en comptant les grues géantes sur son territoire ; les experts parlent, eux, de la valeur des permis de construction.

En 1993, le palmarès canadien des villes bâtisseuses comptait des noms familiers : Vancouver et Calgary, en tête, suivies de Mississauga, Toronto, Edmonton, Montréal...

Une petite effrontée s'était cependant glissée dans le club des dix championnes : Surrey figurait en effet au troisième rang, grâce à des permis d'une valeur de 729 millions de dollars. Ces permis atteignaient déjà 696 millions en 92 ; ils atteindront 730 millions en 94 et encore autant en 95. Une croissance étourdissante !

Vaut donc mieux s'habituer au nom de Surrey, la ville de l'heure en Colombie-Britannique, la province canadienne du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans moins de 20 ans, Surrey sera plus peuplée que Vancouver, avec qui elle partagera le rôle de métropole du Canada-Pacifique.

À la frontière américaine, bordée par le Pacifique et le Fraser, à 30 km de Vancouver et à 150 km de Seattle, Surrey incarne l'avènement du pôle pacifique du Canada, comme Mississauga avait marqué les années de vaches grasses du « Golden Horseshoe » de Toronto.

Pas facile de décrire le chantier de cette ville-champignon, où les fermes laitières, les cimetières de voitures, les moulins à scie, la drave sur le Fraser et les abattoirs, voisinent les villages de bungalows, les temples sikhs, les baraques d'élevés et les tours à bureau, qui poussent le long du « Sky Train », le train rapide surélevé qui relie maintenant Surrey au centre-ville de Vancouver.

Heureusement qu'il y a Bob Bose, un docteur en chimie qui garde un pied à la ferme familiale, où il est né et où oeuvrent toujours des membres de la famille, et l'autre pied à l'hôtel de ville, où il siège dans le fauteuil du maire depuis sept ans. C'est en suivant la trajectoire de cet enfant du pays qu'on commence à comprendre le miracle de Surrey.

« Je suis né en 1932, l'année du premier grand projet de reboisement à Surrey. Les sapins Douglas de Green Timbers — une forêt d'un mille carré qui forme le parc du nouveau centre-ville — ont donc mon âge et je suis fier de savoir qu'on ne les couperait jamais », me dit le singulier maire écologiste.

« C'est assez contradictoire dans une ville en fulgurante expansion, mais je suis contre les promoteurs immobiliers et contre la croissance trop rapide, trop intense, trop américaine. Je suis minoritaire au conseil — six conseillers sur huit sont plutôt opposés à la démarche du maire —, mais je n'ai pas l'intention de devenir un eunuque pour préserver la bonne entente à tout prix », raconte le réformiste perdu dans la jungle du développement débridé.

#### La rivale de Vancouver

« C'est comparable à ce qui s'est passé à Laval, il y a 20 ans, ou à Mississauga, il y a dix ans », estime le haut fonctionnaire Bruce Riddick, un Ontarien qui a longtemps travaillé à Montréal avant de déménager à Vancouver, avec sa femme francophone d'origine vietnamienne.

Grâce sans doute au maire fermier, la ville de Surrey a reçu les éloges de la revue d'urbanisme City Magazine, pour avoir évité les erreurs de Mississauga — et de Laval, aurait pu ajouter l'auteur s'il avait connu l'autre Canada.

C'est une question de territoire. La vague de prospérité qui déferle de l'Asie-Pacifique s'est d'abord fait sentir à Vancouver et dans la banlieue sise au nord du fleuve Fraser (Burnaby, New Westminster et Richmond) avant de chercher de nouveaux espaces sur la rive sud du grand fleuve.

On parle maintenant d'un deuxième pôle pour la région de Vancouver, un deuxième centre-ville qu'on érige après coup le long du Sky Train, qui vient d'ouvrir quatre stations à Surrey.

La société régionale de transport (BC Transit), responsable du transport urbain dans les régions de Vancouver et Victoria, vient de déménager son siège social de Vancouver au nouveau centre-ville de Surrey, entraînant dans son sillage de nombreuses entreprises. Avec un immense territoire de 371 km<sup>2</sup> (1,5 fois la

superficie de Laval), Surrey offre des prix nettement inférieurs à ceux de la rive nord du Fraser.

C'est dans Whalley, le quartier le plus mal famé et le plus délabré de Surrey, qu'on érige le nouveau centre-ville, le long des stations du Sky Train, mais c'est un peu partout sur le territoire que s'installent de 10 000 à 15 000 nouveaux arrivants chaque année.

#### 50 écoles dans les baraques

À la naissance de Robert Bose, en 1932, Surrey comptait 5 000 habitants, dispersés dans trois ou quatre villages reliés par une route bordée de stations-service, et était dirigée par le grand-père fermier du maire actuel.

Quand Robert Bose est devenu maire, en 1987, Surrey comptait 190 000 habitants. Chiffre qui est maintenant de 275 000 et qui grimpera à près de 500 000 d'ici 20 ans. La population de Surrey aura alors dépassé celle de Vancouver.

Une telle explosion entraîne des problèmes qu'on aimerait parfois retrouver dans les vieilles villes. À Surrey, on ne ferme pas mais on ouvre des écoles, à la douzaine, sans avoir le temps et l'argent pour les construire.

« Il faudrait investir 200 millions dans la construction d'écoles, car nous avons présentement 300 classes dans des abris temporaires, l'équivalent de 25 écoles, et ce sera le double d'ici deux ans », raconte le bon maire de la ville qui grandit trop vite.

C'est le même refrain d'insuffisance de services dans tous les secteurs, notamment pour les lits d'hôpitaux. Le Surrey Memorial Hospital, un des meilleurs centres de traitement du cancer au Canada, a annoncé un projet d'agrandissement de 100 millions, d'ici cinq ans, pour répondre à la demande croissante.

Surrey peut heureusement compter sur la Gendarmerie royale du Canada pour contenir les débordements du

progrès galopant, avec notamment ses intrus de la drogue. Un peu grâce à la police montée, il n'y a eu que 15 meurtres à Surrey en 93.

Lors de mon passage, on débattait au conseil municipal d'un nouveau règlement pour alléger le fardeau des quelque 350 agents de la GRC en poste à Surrey. On voulait mettre un terme au fléau des fausses alarmes, 14 000 en 93, en forçant les propriétaires à enregistrer leurs systèmes de sécurité.

Tout s'y déroulait dans un climat appelant les assemblées de village. Le maire y a souhaité la bienvenue au journaliste de *La Presse* et les échanges, allant du souvenir de tante Anna au plus récent vol de banque, détonnaient dans la ville canadienne de l'avenir.

On se rappelle alors qu'on est ici dans l'ancienne ville de Bill Van der Zalm, maire de Surrey dans les années 70, le plus excentrique des politiciens d'une province où la chose publique a souvent emprunté aux rituels du cirque.

Les gens de Surrey ont souvent servi de têtes de Turc ou de newbies aux beaux esprits de Vancouver ; on ne compte plus les farces sur la connerie des hommes et la facilité des femmes de Surrey, mais le pendule s'apprête à crier vengeance.

#### Pas de turban à la légion

Il est une autre particularité qui saute aux yeux dès qu'on traverse la route Scott, le grand boulevard qui sépare les villes de Delta et Surrey. C'est la porte d'entrée du quartier Newton, dominé par les sikhs et rebaptisé « Sikhville ».

C'est de la légion canadienne de Newton qu'est partie la tempête du turban, banni par les vétérans pure laine, qui a traversé le Canada. Et c'est de l'école secondaire Princess Margaret, où les jeunes sikhs sont majoritaires, que sont sortis les reportages les plus alarmistes sur la violence dans les écoles canadiennes.

Ces pointes de l'iceberg ont révélé le malaise souterrain entraîné par l'arrivée massive de quelque 20 000 immigrants du Punjab, plus visibles et plus militants que la moyenne des nouveaux arrivants au Canada. Le temple grandiose et l'opulence de nombreux sikhs suscitent un accès de jalousie, parfois teinté de racisme, qui menace toujours de dégénérer en conflit ouvert.

On craint l'émergence d'un dangereux ghetto dans Newton et l'on mesure ses propos dès qu'on aborde ce sujet délicat. On a bien des choses à dire, mais à la condition de ne pas révéler son identité.

Le maire Bose croit, lui, que le gros de la tempête est passé, du moins l'espère-t-il. « Il ne faut jamais prendre à la légère les tensions raciales, mais il faut aussi dire que la légion de Surrey, qui avait banni le turban, a fermé ses portes, faute de soutien du grand public. Il faut aussi rappeler que le premier sikh admis dans les rangs de la GRC, Bill Dhillon, venait de Surrey ».

« Sans nier les incidents malheureux, il faut reconnaître que dans l'ensemble Surrey a plutôt bien réagi au rapide bouleversement multiethnique dont elle a été témoin. Grâce en bonne partie aux comités de liaison établis, autant à la GRC que dans les écoles. »

#### Lointain Québec

Grisés par la prospérité et étourdis par une croissance débridée, les gens de Surrey ont peu de temps pour se pencher sur la question nationale et sur le Québec, qui paraît bien loin du Pacifique.

« Il faut admettre que ce n'est pas un sujet de conversation quotidien, que c'est plutôt loin des préoccupations de la majorité des gens. Ce qui ne veut pas dire que les gens ne sont pas conscients ni inquiets de ce qui pourrait arriver », estime le maire Bose.

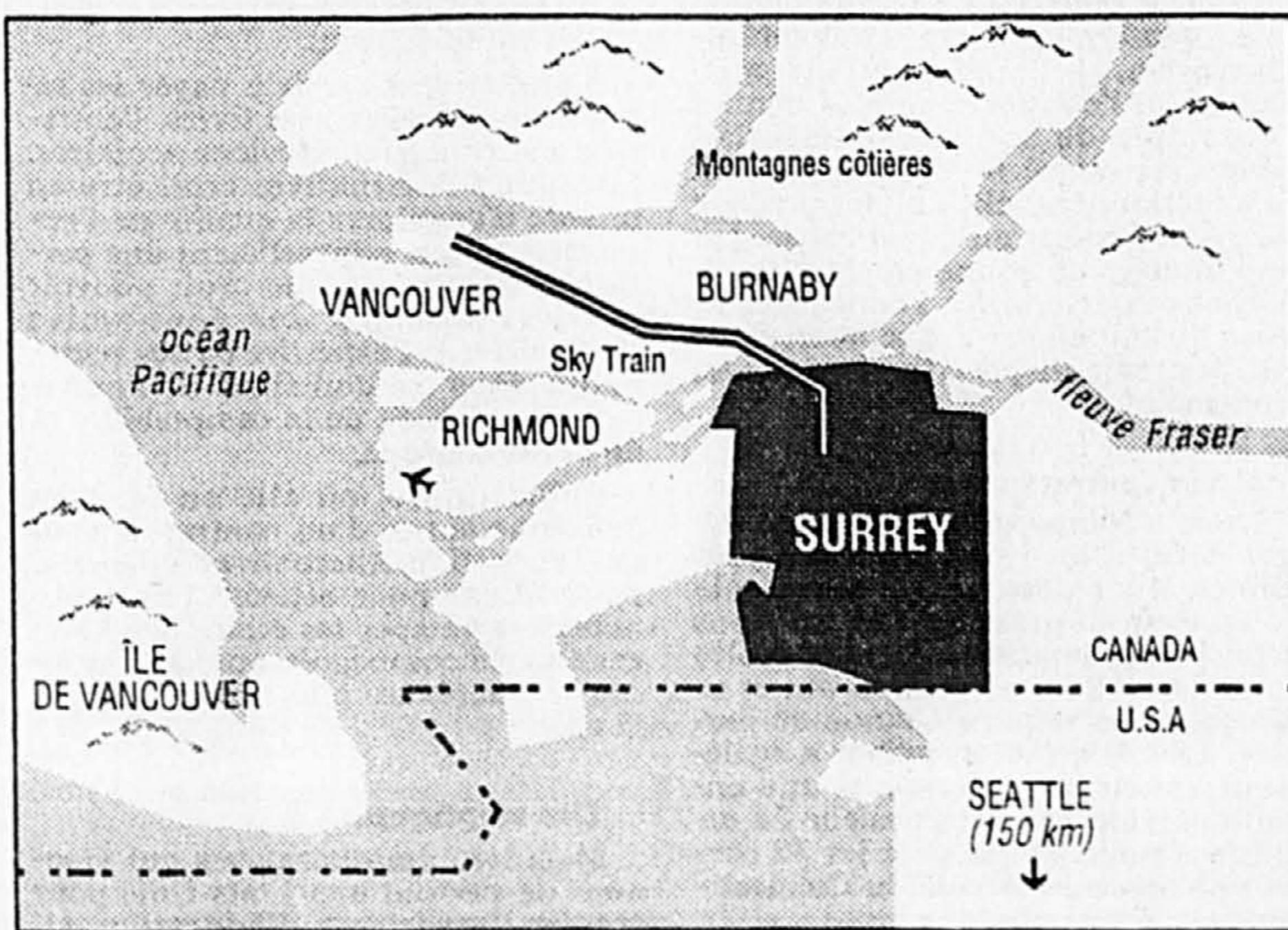
Peter Newman me disait qu'advenant la séparation du Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta refuseraient de faire partie d'un Canada dominé par l'Ontario et iraient leur propre chemin. Qu'en pense Monsieur le Maire ?

« Ma réponse est bien personnelle. Malgré des liens très étroits avec les États-Unis, je suis un nationaliste canadien qui tiendrait au Canada, malgré la perte du Québec, que je regretterais beaucoup.

« Mes premiers contacts avec les francophones, du Québec et du Nouveau-Brunswick, se sont produits dans les clubs 4-H quand j'étais jeune et que je vivais sur la ferme familiale. J'ai aussi visité la ville de Québec et je considère que le Québec fait partie de notre identité canadienne.

« La culture politique du Québec, beaucoup plus vivante et plus sophistiquée que celle du reste du Canada me manquerait », me dit le maire Bose, en prononçant à la française les mots Québec et Québécois, même s'il ne parle pas notre langue.

Samedi prochain :  
Un nouveau peuple fondateur



#### Le nouveau pôle du Canada-Pacifique

Situation : entre le fleuve Fraser et l'océan Pacifique, à 30 km de Vancouver et à 150 km de Seattle.

Superficie : 371 km<sup>2</sup>.  
Permis de construction : 1990 : 604 millions de dollars ; 1991 : 580 millions ; 1992 : 696 millions ; 1993 : 729 millions ; 1994 : 730 millions ; 1995 : prévision de 730 millions.  
Population : 181 138 en 1986 ; 245 173 en 91 ; 280 000 en 94 ; près de 500 000 en 2011, selon les prévisions actuelles, plus que les 475 000 de Vancouver.  
Écoles : 300 classes dans des abris temporaires, l'équivalent de 25 écoles, et le double d'ici deux ans.



Lors de leur réunion annuelle l'automne dernier, à San José du Costa-Rica, les membres du Conseil de la Terre ont été obligés de constater que l'esprit du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro se dissipe de plus en plus.

## Le Conseil de la Terre s'efforce de maintenir vivante la flamme de Rio

ALAIN BORGOGNON

L'auteur est journaliste à Radio-Canada

Plus facile de maintenir vivante la flamme de Rio. Comment le faire, avec quels moyens? Toutes ces questions, et bien d'autres, attendent encore des réponses concrètes et réalistes.

Le Canadien Maurice Strong, fondateur et président du Conseil de la Terre, reste toutefois optimiste sur les chances de succès de cet organisme aux ambitions planétaires.

Lors de leur réunion annuelle l'automne dernier à San José du Costa-Rica, les membres du Conseil ont été obligés de constater que l'esprit du Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro, se dissipe de plus en plus.

Les engagements pris en grande fanfare au Brésil, il y a moins de trois ans, ne se concrétisent pas. L'Agenda 21, ce programme pour sauver la planète adopté par plus de 130 pays, est même de moins en moins au cœur des débats politiques et économiques. Dans certains cas, on constate carrément des reculs par rapport aux situations qui prévalaient au début de la décennie!

« Les ordres du jour des pays du G-7 ne font toujours pas mention de l'implantation de l'Agenda 21 », a regretté Maurice Strong. L'ancien directeur de l'OCDE, le Hollandais Emile van Lennep, a de son côté parlé ouvertement « d'un sentiment de frustration vis-à-vis de la situation ».

Le fait est, qu'en termes réels, les fonds consacrés par les pays riches aux programmes définis par l'Agenda 21 ont diminué. Des politiques nationales, notamment celles relatives au chômage, au commerce et à l'énergie, ont absorbé les bonnes volontés et les moyens dans plusieurs États. Au niveau international, les crises dans l'ex-URSS, en ex-Yougoslavie, au Rwanda, en Haïti, ont volé la vedette.

« L'environnement n'est plus à la une », a-t-on constaté! L'ancien patron de Ford, de la Banque Mondiale et du Secrétariat à la Défense des États-Unis, Robert McNamara, a de son côté souligné que si l'argent est le « nerf de la guerre », les déficits budgétaires de la plupart des pays industrialisés n'arrangent pas la situation! Si les riches ne font pas leur part, est-il réaliste d'espérer que les pauvres fassent la leur, a demandé un participant?

### Le fossé Nord-Sud

À ces considérations conjoncturelles, les membres du Conseil de la Terre ont dû en ajouter d'autres, plus profondes celles-là. Les changements en Europe de l'Est et en Russie, ce qu'un participant a qualifié de la montée en force des économies de pays asiatiques — et en premier lieu celle la Chine —, autant de facteurs qui ont bouleversé la carte du monde!

« On réalise que, d'ici 2010, neuf des vingt principales économies de la planète viendront de pays qui hier encore étaient dans le club des pauvres », a remarqué Maurice Strong pour souligner la rapidité des transformations en cours!

Autre changement fondamental qui se dessinait depuis des années mais qui s'accélère aujourd'hui, c'est le rôle primordial de l'éducation et de la formation professionnelle. « Dorénavant, les idées sont plus importantes que le pétrole », dit en substance une étude rapportée par le professeur Klaus Schwab du World Economic Forum.

Une des conclusions de ce travail est que ce qu'on appelle traditionnellement le « fossé Nord-Sud » pourrait être supplanté par une barrière, encore plus haute, entre les instruits et ceux qui ne le sont pas. Voilà encore un élément qui n'était pas considéré comme majeur lors des travaux préparatoires au Sommet de Rio mais qui le devient de plus en plus. « Cela évolue très vite et cela ne peut qu'influencer notre manière de percevoir les problèmes environnementaux », de dire M. Schwab.

Le fondateur du World Economic Forum explique aussi que la signature des accords du GATT et la mise sur pied de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne sont pas sans influence sur les objectifs de l'Agenda 21. « L'entrée sur le marché d'un milliard de Chinois ne va pas passer inaperçue, ne va pas se faire sans ajustements sur tous les continents », met en garde M. Schwab.

Les discours sur la protection des environnements qui proviennent de Chine et des républiques de l'ex-URSS sont encourageants, mais il n'est pas sûr que leur crédibilité soit « parfaite », a-t-on diplomatiquement souligné! De toute façon, plusieurs membres se sont dits d'avis que les gouvernements — y compris en Occident — sont rarement des facteurs de changements en ce qui concerne l'écologie et, plus particulièrement, le développement durable. Selon Mme Wagaki Mwangi, du Kenya, qui représente les jeunes au Conseil de la Terre, « ce sont les populations qui, une fois sensibilisées forcent les transformations... alors que les gouvernements adoptent encore souvent des politiques qui sont en contradiction flagrante avec les principes de l'Agenda 21 ».

### Quelles niches?

Malgré ces bouleversements qui détournent les attentions, le Conseil de la Terre entend tout faire pour maintenir la pression sur les décideurs et pour changer les comportements. Mais voilà qui est plus facile à dire qu'à faire!

Sur le plan positif, l'Américain Jonathan Lash a souligné que des milliers d'organisations non gouvernementales, partout dans le monde, travaillent fort et bien en faveur du développement durable et des principes de l'Agenda 21. Mais c'est un tra-

vail de taupe, peu spectaculaire et qui se mesure mal, surtout à l'échelle planétaire. « Les pressions sur les gouvernements se font, l'éducation des se poursuit et l'information circule de plus en plus », a ajouté le président du World Resources Institute. N'empêche qu'en surface, dans les faits et les chiffres, cela ne se voit pas encore!

Dans ce contexte, les membres du Conseil de la Terre se sont posés les mêmes questions qu'un an plus tôt lorsqu'ils devaient définir le mandat de leur organisation!

Quelles sont les niches à occuper, comment ne pas faire double emploi avec ce que d'autres font déjà, comment forcer des débats de fond? Ils se sont également demandé, notamment par la voix d'Alicia Barcena, la directrice de l'organisme, comment établir des relations de confiance, comment passer des paroles aux actes, comment influencer les comportements?

### La fièvre de Rio

À ces questions identiques à celles de l'an dernier, les réponses également furent les mêmes!

Manifestement, le Conseil de la Terre cherche encore sa voie sur la scène internationale! De l'aide aux peuples indigènes, aux femmes, aux jeunes, à des régions données, en passant par des interventions politiques, sociales et techniques, ou encore par des études sur l'énergie, les eaux et les forêts, les membres ont émis mille idées. L'idéalisme prenant presque toujours l'ascendant sur le réalisme! Au sein du Conseil, la fièvre de Rio est encore présente!

Maurice Strong est cependant intervenu pour ramener les pieds de certains sur terre! Sa mise en garde a refroidi quelques enthousiasmes... « Soyons pragmatiques! Faisons attention de ne pas aller dans toutes les directions, de vouloir tout faire... Nous allons créer beaucoup d'espoirs et nous n'arriverons pas à livrer la marchandise compte tenu de nos moyens très limités. »

Pour l'organisateur du Sommet de Rio, le Conseil qu'il a créé en 1993 doit limiter ses ambitions — qui sont déjà grandes — à des projets concrets. Il en a résumé les principaux.

La rédaction d'une Charte de la Terre, la publication d'un classement des progrès et des reculs des pays signataires des accords de Rio par rapport aux objectifs de l'Agenda 21, la création d'un poste d'ombudsman sur les questions environnementales, la coopération avec les autres organismes qui s'occupent des mêmes questions mais à d'autres niveaux, une présence auprès des agences des Nations unies — y compris l'OMC — pour y défendre les principes de l'Agenda 21, la participation à des études — par exemple sur l'énergie — et la diffusion d'informations sur le développement durable.

Lorsqu'on réunit autour d'une même table des personnalités de la

trempe de Julius Nyerere, Maurice Strong, Robert McNamara et qu'on peut compter sur Jimmy Carter, Javier Pérez de Cuellar, Desmond Tutu et le prince Sadruddin Aga Khan pour « ouvrir des portes », on peut prétendre à un rôle international influent. Malheureusement, les moyens limités du secrétariat permanent de l'organisme forcent au réalisme et obligent à faire des choix. D'abord grâce à un don des montres Swatch — dont le grand patron Nicolas Hayek est un membre honoraire du Conseil —, puis grâce à la générosité du gouvernement hollandais, les bureaux de San José peuvent fonctionner.

« D'un côté il n'est pas souhaitable que notre personnel soit trop nombreux, pour éviter le piège bureaucratique, mais d'un autre on ne peut demander plus à notre petite équipe », de constater Maurice Strong!

Finalement, pour sa deuxième année, le Conseil de la Terre s'est fixé comme objectifs de poursuivre les travaux pour la mise sur pied du rapport annuel sur les progrès des pays relativement aux clauses de l'Agenda 21. « C'est un travail d'Hercule, qui doit être extrêmement professionnel pour être crédible et qui va coûter des millions de dollars à produire », affirme Robert McNamara. Il y a déjà des centaines de rapports qui proviennent de partout et il est inutile d'en produire un de plus s'il n'est pas vraiment pertinent, a ajouté en substance l'ancien secrétaire à la Défense des États-Unis.

Le Conseil voudrait ajouter une notion de « participation des gens » dans les critères d'évaluation de ce rapport puisque, selon Mahbub ul Haq, un vieux routier des organisations internationales, « seuls les dossiers qui concernent massivement le public ont des chances de réussir ».

### Un ombudsman

Il est clair dans l'esprit de la majorité des membres du Conseil de la Terre qu'un tel rapport permettrait d'atteindre plusieurs objectifs en même temps. Tout d'abord donner chaque année un outil, facile d'accès même s'il est difficile à élaborer, à des milliers d'organisations non gouvernementales et au public en général.

Ensuite exercer une pression politique sur les gouvernements afin qu'ils tiennent leurs engagements. Enfin, ce rapport permettrait d'asseoir la position centrale du Conseil de la Terre dans la galaxie des organisations qui s'occupent de questions environnementales, de le positionner au-dessus de la mêlée en quelque sorte! Tout indique cependant que ce document, si on s'en tient aux critères de professionnalisme avancés par Robert McNamara, ne verra pas le jour avant au minimum quatre ans.

Toujours dans l'optique de servir les gens, de remplir de nouvelles fonctions et de jouer un rôle international, le Conseil de la Terre va continuer d'étudier les modalités de la création d'un poste d'ombudsman.

Il s'agit là d'un objectif d'autant plus intéressant à développer qu'il peut se faire rapidement et... qu'il est peu coûteux! « Si notre autorité est basée sur notre crédibilité, nous avons le potentiel pour influencer des procédures, des politiques », d'expliquer M. Strong.

Mme Elisabeth Evatt, membre de la Commission australienne de réforme du droit, étudie toute cette question. Un projet-pilote, centré sur l'Amérique centrale, va permettre de tester le concept. Conciliateur, arbitre, juge, protecteur du citoyen, etc. : les avenues méritent d'être étudiées à fond. Mme Evatt suggère également, dans un premier temps, de concentrer les efforts sur des problèmes qui impliquent plusieurs pays en même temps ou encore des disputes dans lesquels des organismes comme la Banque Mondiale jouent un rôle déterminant.

Concrètement, des membres du Conseil vont procéder à des études de cas et tenir des séminaires ces prochains mois pour tester ce projet. Là encore, tout faux pas minerait à long terme la crédibilité du Conseil de la Terre. Malgré tout, cette fonction d'ombudsman pourrait devenir un des premiers gestes concrets, d'envergure internationale, de l'organisme fondé par Maurice Strong pour donner suite aux engagements de Rio de Janeiro. Cela est d'autant plus probable que différentes études ont démontré qu'un tel projet répond à un besoin réel.

À l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations unies, en 1995, le Conseil entend soumettre une proposition de « Charte de la Terre », l'équivalent pour la planète toute entière de la « Déclaration universelle des droits de la personne ». C'est l'Algérien Mohammed Sahnoun qui va mener ce projet en étroite collaboration avec plusieurs autres organismes, notamment avec la Croix verte internationale de l'ancien dirigeant soviétique Mikhail Gorbachev. Une étude approfondie des projets déjà sur la table et une large consultation populaire sont jugées indispensables pour donner toute la crédibilité nécessaire à une telle charte. On vise l'adoption officielle d'un tel document pour l'an 2000. Pour le Conseil de la Terre, cette initiative est naturellement une occasion de jouer un rôle important de rassembleur au sein de la constellation de groupes qui s'occupent d'environnement au sens large.

Autre point sur lequel le Conseil de la Terre a décidé de consacrer des énergies : l'étude de solutions pratiques pour le financement des projets de développement durable.

« Ce n'est pas vrai qu'il manque d'argent, le problème c'est que les fonds sont mal dirigés, mal répartis », d'insister Maurice Strong. Pour les observateurs qui suivent les travaux du Conseil, cet homme est sans doute le seul à pouvoir concilier les aspirations généreuses de certains membres, et les préoccupations plus techniques, plus économiques et politiques d'autres participants!

DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

INDEX DES DÉCÈS

- ARCHAMBAULT (Erik) Montréal
BARASH FILTEAU (Lucille)
BILODEAU (Aline) Laval
BLAIS (Louise) Boucherville
BLANCHETTE (Roger) Boucherville
BOISVERT, Philippe, o.m.i. St-Jean-sur-Richelieu
BOVIN (Yves) Shawinigan
CAMPEAU (PAUL) Lorraine
CHAMPAGNE (Claire) Montréal
CHAMPOUX (PAQUET) Simone Québec
CHOQUET (Jeanne) Boucherville
CIMON (Jacques) Costa Rica
CLEMENT (PRESEAU) Déla Montréal
COMEAU (Laurent) Laval
DESROSEILLIERS (Urban) Montréal
DIONNE (Marie-Rose) Montréal

NECROLOGIE



CLAUDE HINTON (BEAUCHAMP) m.c. Monsieur Claude Hinton (Beauchamp) m.c. de la Galerie Claude Hinton Inc., est décédé subitement à son domicile le 2 janvier 1995.

Né le 26 novembre 1923 à l'Ange-Gardien, il fit ses études à Saint-Césaire puis à Saint-Laurent chez les Pères Sainte-Croix.

Il étudia l'Histoire de l'Art avec M. Maurice Gagnon ainsi que la décoration à l'École du Meuble, sous la direction de M. Jean-Marie Gauvreau, et à New York chez Parson.

Membre des Designers d'Intérieur du Canada. Membre à vie de la Société des Décorateurs Ensembliers du Québec (aujourd'hui S.D.I.Q.) dont il fut directeur du Conseil pendant 15 ans et président en 1967.

Membre honoraire de la C.S.A.I.M. (Paris). Membre honoraire des Designers d'Intérieur (Osaka).

Il fit partie du Conseil d'administration du Musée d'art contemporain de Montréal. Membre de l'Ordre du Canada.

Monsieur Hinton aimait son métier. Il y consacra toute sa vie et sut communiquer son art et son savoir.

Monsieur Claude Hinton laisse dans le deuil sa sœur Lucille, son beau-frère Jean-Paul Dansereau, son frère Gabriel, ses nièces France, Hélène et Pascal, Dansereau, un petit neveu Simon, deux cousins et cousines, Mme Yvette Dussault-Mailloux et un grand nombre d'amis dont Monsieur André Descôteaux, vice-président des deux compagnies, également membre de la s.d.i.q. et de la d.i.c. qui depuis plus de douze ans le secondait admirablement dans son travail.

À sa demande, M. Hinton n'a pas été exposé. Un service funéraire a eu lieu en l'église Sainte-Madeleine d'Outremont suivi de son inhumation à Saint-Césaire en présence de la famille et de quelques intimes.

Une messe sera célébrée le samedi 4 février 1995 à 17 heures en l'église Sainte-Madeleine au 750 Avenue Outremont. La famille recevra les condoléances des 16 heures.

Ainsi que l'a souligné le Père André Legault s.c. dans son oraison funèbre: "La vie de Claude Hinton s'est déroulée autour de la Beauté qu'il voulait prolonger dans la vie de chacun. Il est maintenant entré dans le monde de la Beauté éternelle".

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

Monsieur Claude Hinton était membre du Conseil d'administration de la Fondation Palli-Ami de l'Hôpital Notre-Dame, depuis sa fondation. Pour ceux et celles qui le désirent, la Fondation Palli-Ami recevra les dons qui lui seront adressés.

REMERCIEMENTS



Dr ANTONIO MOREAU Pour avoir partagé notre peine lors du décès du Dr Antonio Moreau, nous tenons à remercier tous ceux qui ont été présents à son enterrement le 19 septembre 1994, son épouse Denise, ses enfants Julie, Isabelle et Mathieu. Merci à tous pour leur soutien et leur sympathie.

Dr Antonio Moreau, 5606 est rue Beaubien, a été décédé le 19 septembre 1994, à l'âge de 52 ans, par une crise cardiaque.

Il était marié à Denise et avait trois enfants: Julie, Isabelle et Mathieu. Il était un homme très sympathique et très apprécié de tous.

Les funérailles auront lieu le 16 janvier à 11 h en l'église Immaculée Conception, rue Papineau et rue Rachel, et de là au cimetière Repas St-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: samedi de 19 à 22 h, dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

DESROSEILLIERS (Urban)

M. Urban Desrozeilliers, 88 ans, est décédé le 12 janvier 1995, à l'âge de 88 ans, par une crise cardiaque.

Il était marié à Marie-Rose et avait trois enfants: Lucie, Nicole et Jeanne. Il était un homme très sympathique et très apprécié de tous.

Les funérailles auront lieu le 16 janvier à 11 h en l'église Immaculée Conception, rue Papineau et rue Rachel, et de là au cimetière Repas St-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: samedi de 19 à 22 h, dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

GODIN (Robert)

M. Robert Godin, 59 ans, est décédé le 13 janvier 1995, à l'âge de 59 ans, par une crise cardiaque.

Il était marié à Françoise et avait trois enfants: Lucie, Nicole et Jeanne. Il était un homme très sympathique et très apprécié de tous.

Les funérailles auront lieu le 16 janvier à 11 h en l'église Immaculée Conception, rue Papineau et rue Rachel, et de là au cimetière Repas St-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: samedi de 19 à 22 h, dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

LAURIN (Jean-Louis)

M. Jean-Louis Laurin, 66 ans, est décédé le 12 janvier 1995, à l'âge de 66 ans, par une crise cardiaque.

Il était marié à Marie-Rose et avait trois enfants: Lucie, Nicole et Jeanne. Il était un homme très sympathique et très apprécié de tous.

Les funérailles auront lieu le 16 janvier à 11 h en l'église Immaculée Conception, rue Papineau et rue Rachel, et de là au cimetière Repas St-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: samedi de 19 à 22 h, dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

MACCARONE (Joseph)

M. Joseph Maccarone, 88 ans, est décédé le 11 janvier 1995, à l'âge de 88 ans, par une crise cardiaque.

Il était marié à Marie-Rose et avait trois enfants: Lucie, Nicole et Jeanne. Il était un homme très sympathique et très apprécié de tous.

Les funérailles auront lieu le 16 janvier à 11 h en l'église Immaculée Conception, rue Papineau et rue Rachel, et de là au cimetière Repas St-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: samedi de 19 à 22 h, dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

Direction: Résidences funéraires Michel Thériault Inc. 4 Vervais Mercier

# Guerre au tabagisme : Québec imitera l'Ontario

ANDRÉ BELLEMARRE  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a l'intention de rattraper sa voisine de l'Ontario et de proposer, dès cette année, une législation beaucoup plus sévère contre le tabagisme, incluant une possibilité de hausse du coût des cigarettes.

D'autres mesures comme, par exemple, l'interdiction de vente de cigarettes aux moins de 19 ans, l'interdiction de fumer dans tous les endroits publics, y compris les aubains, l'arrêt de la vente de produits du tabac dans les pharmacies, feront l'objet de consultations et d'examen de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux et de ses partenaires.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, à l'occasion d'une conférence de presse soulignant le lancement de la semaine québécoise « sans fumer », du 16 au 22 janvier.

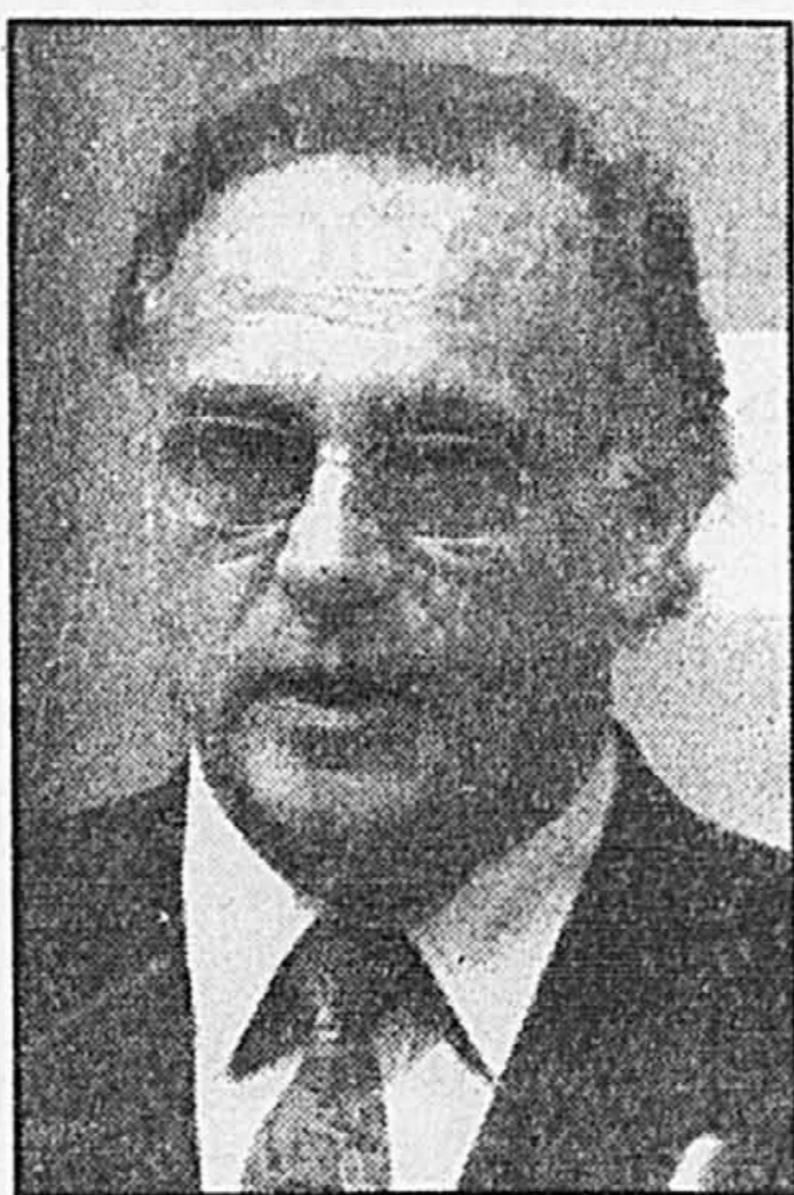
Le thème de cette semaine est « Créons ensemble un Québec sans tabac » et on prévoit beaucoup d'activités pour sensibiliser les gens, surtout les jeunes de 6 à 12 ans, aux effets nocifs du tabac.

Le ministre que dirige le Dr Rochon prévoit dépenser quelque 20 millions d'ici à l'an 2000 pour lutter contre le tabagisme avec l'objectif de diminuer de moitié le nombre des fumeurs, c'est-à-dire d'en faire passer le pourcentage actuel de 38 pour cent à 20 pour cent de la population québécoise.

Le ministre, qui s'était fait accompagner notamment par MM. Jocelyn Cormier, président du Conseil québécois sur le tabac et la santé, et François Dufresne, président de l'Association pulmonaire du Québec, a déploré que le nombre des fumeurs et fumeuses ait augmenté depuis quelques années (15 pour cent de plus qu'en 1991).

Il a reconnu que la forte diminution de la taxe sur les cigarettes pour combattre la contrebande a favorisé une recrudescence chez les adeptes de la cigarette et la possibilité d'un retour à un coût plus prohibitif fait partie des scénarios de la lutte au tabagisme.

« Je ne peux pas dire encore à ce moment quelles mesures concrètes



Jean Rochon

seront proposées dans le projet de loi, mais on peut s'attendre à une évolution sociale, à un changement d'attitude de société qui nous amènerait à augmenter le prix des cigarettes, a expliqué le ministre.

« Tout est sur la table, nous allons considérer toutes les mesures possibles, rien n'est éliminé, même pas une augmentation du prix des cigarettes, pour tâcher de faire comprendre, surtout aux jeunes, que le tabac est mauvais pour la santé. »

Le ministre a cité plusieurs statistiques pour appuyer la démarche de son ministère : le Québec, avec 38 pour cent, demeure la province canadienne comptant le plus haut pourcentage de fumeurs; environ 10 000 décès sont attribuables annuellement au tabac; les coûts occasionnés par les effets du tabagisme sont estimés à 2 milliards par année au Québec.

Parmi les programmes ou initiatives que le ministère de la Santé et des Services sociaux entend appuyer financièrement, on retrouve une campagne auprès de la population via les grands médias d'information (un million) et un suivi de l'évolution du tabagisme et de ses effets sur la santé et, d'autre part, une évaluation d'impact des interventions qui auront été mises de l'avant (150 000\$).

## AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

Administration de pilotage des Laurentides Canada

Laurentian Pilotage Authority Canada

### AVIS PILOTAGE MARITIME

L'Administration de pilotage des Laurentides et la Corporation des pilotes du Bas St-Laurent désirent recruter pour avril 1995 un ou des apprentis-pilotes qui seront appelés, après un stage d'études, de formation et d'examen, à exercer la profession de pilote maritime sur le St-Laurent dans la région de Québec/Les Escoumins/Saguenay.

Tout candidat doit, comme condition préalable :

- être citoyen canadien ou posséder le statut de résident permanent conformément à la Loi sur l'immigration;
- pouvoir comprendre et parler le français et l'anglais;
- avoir obtenu un certificat médical d'aptitude conforme au Règlement général sur le pilotage;
- être détenteur d'un diplôme décerné par l'Institut maritime du Québec attestant qu'il a terminé avec succès quatre (4) années de formation professionnelle en techniques de navigation maritime;
- être détenteur d'un certificat ON-I ou d'un certificat équivalent;
- avoir une bonne expérience maritime comme officier de pont à la passerelle;
- satisfaire à toutes les dispositions de la Loi sur le pilotage et de ses règlements.

Les candidats seront évalués au mérite selon leurs qualifications, leurs connaissances et leur expérience, et seuls les noms des candidats les plus méritants seront retenus.

Les personnes intéressées doivent s'adresser à l'Administration de pilotage des Laurentides, C.P. 680, Tour de la Bourse, Montréal (Québec), H4Z 1J9, pour information, documentation et candidature.

Toute demande devra être parvenue à l'Administration au plus tard le 20 février 1995.

### NOTICE MARINE PILOTAGE

The Laurentian Pilotage Authority and the Corporation of the Lower St. Lawrence River Pilots will be recruiting for April 1995 one or more apprentice pilots who, after a period of studies, training and examinations, will become marine pilots on the St. Lawrence River in the area of Québec/Les Escoumins/Saguenay.

The prerequisites are:

- to be a Canadian citizen or a permanent resident within the meaning of the Immigration Act;
- to be bilingual in French and English;
- to be medically fit;
- to hold a diploma awarded by the Institut maritime du Québec signifying the successful completion of four (4) years of professional training in marine navigation sciences;
- to hold a ON-I certificate or any equivalent certificate;
- to have an extensive experience as a marine navigating officer;
- to satisfy the requirements of the Pilotage Act and its related Regulations.

Candidates will be evaluated on the basis of their qualifications, knowledge and experience; the most qualified candidates will be offered the position in that order.

Interested persons should write to the Laurentian Pilotage Authority, P.O. Box 680, Stock Exchange Tower, Montreal (Quebec), H4Z 1J9, for information, documentation and application.

Applications received after the 20th of February 1995 will not be considered.

Administration de pilotage des Laurentides Canada

Laurentian Pilotage Authority Canada

### AVIS PILOTAGE MARITIME

L'Administration de pilotage des Laurentides et la Corporation des pilotes du St-Laurent Central désirent recruter pour avril 1995 un ou des apprentis-pilotes qui seront appelés, après un stage d'études, de formation et d'examen, à exercer la profession de pilote maritime sur le St-Laurent dans la région de Montréal/Québec.

Tout candidat doit, comme condition préalable :

- être citoyen canadien ou posséder le statut de résident permanent conformément à la Loi sur l'immigration;
- pouvoir comprendre et parler le français et l'anglais;
- avoir obtenu un certificat médical d'aptitude conforme au Règlement général sur le pilotage;
- être détenteur d'un diplôme décerné par l'Institut maritime du Québec attestant qu'il a terminé avec succès quatre (4) années de formation professionnelle en techniques de navigation maritime;
- être détenteur d'un certificat ON-I ou d'un certificat équivalent;
- avoir une bonne expérience maritime comme officier de pont à la passerelle;
- satisfaire à toutes les dispositions de la Loi sur le pilotage et de ses règlements.

Les candidats seront évalués au mérite selon leurs qualifications, leurs connaissances et leur expérience, et seuls les noms des candidats les plus méritants seront retenus.

Les personnes intéressées doivent s'adresser à l'Administration de pilotage des Laurentides, C.P. 680, Tour de la Bourse, Montréal (Québec), H4Z 1J9, pour information, documentation et candidature.

Toute demande devra être parvenue à l'Administration au plus tard le 20 février 1995.

### NOTICE MARINE PILOTAGE

The Laurentian Pilotage Authority and the Corporation of the Mid St. Lawrence River Pilots will be recruiting for April 1995 one or more apprentice pilots who, after a period of studies, training and examinations, will become marine pilots on the St. Lawrence River in the area of Montreal/Quebec.

The prerequisites are:

- to be a Canadian citizen or a permanent resident within the meaning of the Immigration Act;
- to be bilingual in French and English;
- to be medically fit;
- to hold a diploma awarded by the Institut maritime du Québec signifying the successful completion of four (4) years of professional training in marine navigation sciences;
- to hold a ON-I certificate or any equivalent certificate;
- to have an extensive experience as a marine navigating officer;
- to satisfy the requirements of the Pilotage Act and its related Regulations.

Candidates will be evaluated on the basis of their qualifications, knowledge and experience; the most qualified candidates will be offered the position in that order.

Interested persons should write to the Laurentian Pilotage Authority, P.O. Box 680, Stock Exchange Tower, Montreal (Quebec), H4Z 1J9, for information, documentation and application.

Applications received after the 20th of February 1995 will not be considered.

### AVIS DE VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE PAR APPEL D'OFFRES

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-BRUNO, ayant son siège social au 1649, rue Montarville, St-Bruno de Montarville, province de Québec, conformément au jugement du 29 novembre 1994 prononcé par l'Honorable juge Paul Reeves dans le dossier de la Cour supérieure du district judiciaire de Longueuil portant le numéro 505-05-000854-940, DONNE AVIS :

- De la vente sous contrôle de justice par appel d'offres des quatre (4) immeubles à revenus de huit (8) logements chacun sis aux 520, 530, 540 et 550, rue Paul à Longueuil, propriété de Messieurs Mohamed Abouelo et Mohamed Farra Iyad;
- Ces quatre (4) immeubles à revenus, faisant partie d'un ensemble immobilier, sont vendus ensemble;
- La mise à prix minimale des soumissions est fixée à 920 000 \$ pour les quatre (4) immeubles ensemble;
- Seulement les appartements non loués de ces quatre (4) immeubles pourront être visités et inspectés en présence d'un mandataire de la Caisse Populaire Desjardins St-Bruno, le 17 janvier 1995 à 11 heures;
- La personne désignée pour faire la vente sous contrôle de justice est Brazeau & Associés, Huissiers du 232, rue Longueuil à Saint-Jean-Richelieu, J3B 6Z8, tél.: (514) 347-1335;
- Chaque soumission devra obligatoirement être accompagnée d'un chèque visé payable à l'ordre de Brazeau & Associés, Huissiers en fiducie au montant de 190 650 \$ représentant 15% de la valeur municipale uniformisée des quatre (4) immeubles à revenus, soit 1 271 000 \$;
- Les soumissions devront obligatoirement être remises sous pli cachetés au 1649, rue Montarville à St-Bruno à l'attention de Brazeau & Associés, Huissiers au moins dix (10) minutes avant l'heure d'ouverture des soumissions qui se tiendra au siège social de la Caisse Populaire Desjardins Saint-Bruno, sis au 1649, rue Montarville à St-Bruno, le 1er février 1995 à 15 heures;
- Sous réserve du respect de la mise à prix minimale et de toutes les autres conditions de vente, la personne désignée pour faire la vente acceptera la soumission la plus élevée, à moins que les conditions dont elle est assortie ne la rende moins avantageuse qu'une autre offrant un prix moins élevé;
- Le prix devra être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente, lequel devra intervenir au plus tard dans les trente (30) jours de l'adjudication;
- Le transfert de propriété des immeubles vendus devra intervenir aux frais de l'acheteur et seulement lorsque le prix de vente ainsi que les taxes applicables, le cas échéant, auront été payés en entier;
- La vente est faite sans aucune garantie;
- L'acte de vente devra être conforme à toutes les conditions de vente énoncées au jugement;
- Toutes les autres conditions de la vente sont énoncées au jugement dont une copie pourra être obtenue, sur demande, de la personne désignée pour faire la vente;
- Des informations descriptives pourront être obtenues sur demande de M. Jean-Pierre Brunet de la Caisse Populaire Desjardins Saint-Bruno (514-653-6196) ou de Brazeau & Associés, Huissiers (514-347-1335).

S2185497

### APPEL DE CANDIDATURES

Logiciel de gestion budgétaire, comptable et financière

Doyenne des universités canadiennes et des universités francophones en Amérique, l'Université Laval appuie le progrès et l'ouverture de la société en alliant formation de qualité et développement du savoir.

L'Université Laval est à la recherche d'un logiciel de gestion budgétaire, comptable et financière comportant les caractéristiques suivantes :

- Disponible en version française.
- Fonctionnement en mode client/serveur avec un système de gestion de bases de données relationnelles « ORACLE » (Version 7 et suivantes).
- supportant les postes-clients : IBM MACINTOSH UNIX

Cette démarche nous conduira éventuellement à procéder à un appel d'offres sur invitation. Complément d'informations disponibles au Service des approvisionnements auprès de monsieur Jacques Bégin.

Téléphone : (418) 656-2520 poste 6477

Télocopieur : (418) 651-3419

Date limite de réception des candidatures :

27 janvier 1995 à 16 hres à l'adresse suivante :

Université Laval, Service des approvisionnements Pavillon Jean-Charles-Bonenfant Ste-Foy, Québec G1K 7P4

UNIVERSITÉ LAVAL

Service des finances

LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI



la commission scolaire du SAULL-SAINT-LOUIS

### APPEL D'OFFRES

La commission scolaire du Saull-Saint-Louis recevra, jusqu'à 16 heures 00, le lundi 30 janvier 1995, au 8700, boulevard Champlain, LaSalle, Québec, des offres sous enveloppes scellées pour :

#### 94-12: MICRO-ORDINATEURS

Chaque soumissionnaire doit remettre son offre sur «bordereau de soumission» préparé à cette fin par la commission scolaire auquel il joindra un dépôt de soumission au montant de dix mille dollars (10 000 \$), fait à l'ordre de la commission scolaire du Saull-Saint-Louis, soit sous forme d'un chèque visé, d'un mandat de banque ou d'un cautionnement de soumission remis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution dans la Province de Québec. L'offre sera remise dans l'enveloppe préparée à cette fin par la commission scolaire.

Les soumissionnaires pourront se procurer devis, cahiers de charges et autres documents à compter de 8 h 30, le lundi 16 janvier 1995, auprès des services des ressources matérielles au 8700, boulevard Champlain, LaSalle. Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public, laquelle aura lieu à 16 heures, au 8700, boulevard Champlain, LaSalle, Québec, le lundi 30 janvier 1995.

La commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues et ouvertes, elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Le directeur général PIERRE BEAUCHAMP



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

CECM

### APPEL D'OFFRES NO : 1P-646

CONCEPTION DE BANC SIMPLE EN HYDRAULIQUE DE BASE ET AVANCÉ EN ÉLECTROHYDRAULIQUE ET EN HYDRAULIQUE PROPORTIONNELLE AINSI QU'UN ENSEMBLE DE BANCS SIMPLES DE SIMULATION EN HYDRAULIQUE D'AÉRONAUTIQUE.

La soumission pour l'appel d'offres ci-dessus devra être présentée sur les formules fournies par la Commission et déposée au plus tard, à 10 h, le 27 janvier 1995.

Les soumissionnaires pourront se procurer le document requis au Bureau des approvisionnements, 3e étage, 3700, rue Rachel Est, Montréal. Tél. : (514) 596-0662.

La CECM ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

S2187961

### AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de : TRANSPORT STAR TRUCK INC., personne morale, faisant affaires au 2737, Louis A. Amos, en la ville de Lachine, province de Québec H8T 1C3;

Aviz est par la présente donné que Transport Star Truck Inc. a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND, CHABOT INC. le 9 janvier 1995 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2 février 1995 à 10 h 00, au bureau du Séquestre officiel au 5, Place Ville-Marie, 8e étage, Montréal, Québec.

DATÉ DE LAVAL, ce 14ième jour de janvier 1995.

Raymond, Chabot Inc., Syndic Réjean Bouchard, Responsable de l'actif

RAYMOND, CHABOT INC. 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 200 Laval (Québec) H7S 2E4, tél. : (514) 382-9234.

### CORRECTION

Dans l'annonce Club Voyages qui paraît aujourd'hui dans la section Vacances Voyage une erreur s'est glissée. Dans la portion Delta Airlines, Bermudes, l'hébergement inclus est pour 3 nuits et non 7 nuits. Nous nous excusons des ennuis que cela a pu causer.

S2187965

## AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS



Hôtel-Dieu de Sorel 400 av. de l'Hôtel-Dieu, Sorel (Québec) J3P 1N5

### APPEL D'OFFRES PROJET 05-75-9402 SOREL

L'Hôtel-Dieu de Sorel, propriétaire, demande des soumissions pour l'aménagement d'un département de médecine nucléaire et réaménagement de divers services.

Les documents contractuels pourront être obtenus à partir du lundi 16 janvier 1995 au bureau de Renald Desrosiers, architecte, au 76, rue Augusta, SOREL (Québec) J3P 1A5, téléphone (514) 743-8184, contre un chèque visé non remboursable de 50 \$ émis à l'ordre du propriétaire.

Une visite des lieux se fera le vendredi 20 janvier 1995 à 10 heures, dans le hall de l'entrée principale de l'établissement.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).

Les soumissions seront reçues à l'Hôtel-Dieu de Sorel aux services d'approvisionnement, 400, av. de l'Hôtel-Dieu à Sorel (Québec) J3P 1N5, téléphone (514) 746-6068, le lundi 6 février 1995 à 15 heures, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick et détenteur de la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Note: Consulter les «Règlements adoptés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (S.S.r.l.1)».

M. Pierre-Yves DESJARDINS Directeur général

### VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE PAR APPEL D'OFFRES

DEMANDE DE SOUMISSIONS Dans l'affaire de : AFRODITI KANELLOPOULOS ET ALS. C.S. NO. 500-05-014081-945

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, ayant une place d'affaires située au 800, Square Victoria, Tour de la Place Victoria, rez-de-chaussée, en les ville et district de Montréal H4Z 1C8, suite au jugement prononcé dans le dossier 500-05-014081-945 et DONNE AVIS :

La personne désignée pour faire la vente est Monsieur Michel Carrier, de la firme Deveaux, Brault et Associés, sis au 1010, Sherbrooke Ouest, Bureau 610, Montréal, Province de Québec H3A 2R7.

DESCRIPTION DES ACTIFS Immeuble locatif et commercial sis au 3269 et 3271, Ste-Catherine Est, Montréal.

INSPECTION DES ACTIFS La visite des actifs aura lieu de 12 h à 15 h le 23 janvier 1995.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS L'ouverture des soumissions aura lieu le 25 janvier 1995, à 17 h.

CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES ACTIFS

- La mise à prix minimale pour l'immeuble est fixée à 50 000 \$;
- Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé payable à l'ordre de Deveaux, Brault et Associés, au montant de 25 % du prix offert;
- Chaque soumission devra obligatoirement être remise sous pli cacheté, aux soins de Michel Carrier, chez Deveaux, Brault et Associés, au plus tard à quatorze (14) heures le 25 janvier 1995;
- Celui dont la soumission sera acceptée devra payer le solde du prix de vente, plus toutes les taxes, dans un délai de dix (10) jours de l'acceptation de sa soumission;
- Le transfert de la propriété de l'immeuble vendu devra intervenir aux frais de l'acheteur et seulement lorsque le prix de vente ainsi que les taxes applicables, le cas échéant, auront été payés en entier;
- La vente de l'immeuble est faite sans aucune garantie;
- L'acte de vente devra être conforme à toutes les conditions de vente énoncées au jugement;
- Toutes les autres conditions de la vente sont énoncées au jugement dont une copie pourra être obtenue sur demande, de la personne désignée pour faire la vente;
- Des informations additionnelles pourront être obtenues sur demande aux soins de Monsieur Michel Carrier, de Deveaux, Brault et Associés, au (514) 845-8657.

DEVEAUX, BRAULT ET ASSOCIÉS INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC NO: 200-05-00006-952

COUR SUPÉRIEURE LA CAISSE POPULAIRE DE CHARLESBOURG Créanciers-requérants; —c— SKANIA GOUVOPOULOS Débitrice.

### ORDONNANCE

Avis est donné à SKANIA GOUVOPOULOS qu'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire (article 2757 et suivants du Code civil du Québec) a été déposé au greffe de la Cour supérieure.

Une copie du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire a été laissée à votre intention au 300, boul. Jean-Lesage, 1-24 à Québec G1K 8K6.

A QUÉBEC, ce 10 janvier 1995.

Christiane-C. Renaud, g.a.c.S.Q.

### Sam Lévy & Associés Inc. Syndics De Faillite

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que le 2ième jour de décembre 1994, LES ENTREPRISES CAROUSSEL LTÉE, a fait cession de ses biens, ayant sa principale place d'affaires au 3550, rue Rache Est, Montréal, Québec, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1 février 1995 à 14 h 30, au bureau du séquestre officiel, situé au 5, Place Ville Marie, 8e étage, bureau 800, Montréal, Québec.

SAM LEVY & ASSOCIÉS INC., Syndic Sam Levy, C.A., Syndic/Administrateur

276, rue St-Jacques Ouest, Bureau 926 Montréal (Québec) H2Y 1N3 Tél. : (514) 282-9999 Téléc. : (514) 282-6607

### DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: SOL & DESIGN F.D. INC.,

corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1160, boulevard des Seigneurs à Terrebonne (Québec) J6W 3W4.

### AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Paragraphe 102(1))

AVIS est par les présentes donné que SOL & DESIGN F.D. INC. a déposé une cession le 10e jour de janvier 1995 et que la première assemblée des créanciers de la débitrice sera tenue le 31e jour de janvier 1995 à 10h, au bureau du Syndic, 4, Place Laval, bureau 400, Laval (Québec).

DATÉ À LAVAL, ce 11e jour de janvier 1995.

Daniel Girouard, CIP Responsable de l'actif

### Mallette Benoit et Compagnie Ltée

Syndics et gestionnaires

Associée à

ARTHUR ANDERSEN

Arthur Andersen & Co. S.C.

4, Place Laval, bureau 400

Laval (Québec) H7N 5Y3

Téléphone : (514) 669-9211

Télocopieur : (514) 669-0420

**AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS**

**Vente aux enchères publiques**

**Ville de Montréal**

Le mercredi 18 janvier 1995, à 9 h 15, au 969, rue de Louvain Est. VISITES : Le mercredi 18 janvier 1995, de 8 h 15 à 9 h 15



Véhicules et effets divers, propriété de la Ville de Montréal et du domaine public.

La Ville de Montréal procédera à sa vente aux enchères publiques régulière, à l'endroit, à la date et à l'heure ci-dessus mentionnés.

Différents lots seront mis en vente, soit :

- 1 « pick-up » GMC, 1986
- 1 « pick-up » Dodge, 1981
- 2 « pick-up » Toyota, 1987
- 2 autos Ford Escort, 1987
- 1 auto Plymouth Horizon, 1988

Seront également vendues : environ 100 véhicules vendus pour pièces et ne pouvant être immatriculés à nouveau sans avoir subi, au préalable, une inspection mécanique reconnue par la S.A.A.Q.

Divers lots seront également disponibles, tels que des articles de sports, des appareils ménagers, des bureaux, un canapé, des chaises, des cimaises,

des classeurs, des coussinets et roulements à billes, des équipements de pompier, un four « bench master », un four à micro-ondes, des jouets, une meule d'atelier, un mobilier de cuisine, des outils, de la peinture, des pièces d'auto, des pièces pour projecteurs Kodak, des pièces pour tondeuse, de la quincaillerie neuve, des tables, des tables à dessin, des tablettes pour étagères, des téléviseurs, de la vaisselle, etc.

**Conditions de la vente :**

- 1) les marchandises sont vendues telles quelles, sans garantie ;
- 2) l'acheteur doit se présenter au commis et déboursier 25 % du montant immédiatement après l'adjudication ;
- 3) les taxes T.P.S. et T.V.Q. sont applicables ;
- 4) l'acheteur doit payer sa marchandise au complet, en argent comptant ou chèque visé, à l'ordre de la « Ville de Montréal » dans les 48 heures suivant la vente ;
- 5) l'acheteur doit prendre possession de sa marchandise dans les 48 heures suivant la vente, entre 8 h 30 et 15 h 30 ;
- 6) toute dérogation à une de ces conditions annulera la vente.

Renseignements : 872-2340  
Montréal, le 6 janvier 1995  
Le greffier,  
Léon Laberge

**ADRIEN ARPEL®**  
SOIN DU VISAGE, MAQUILLAGE DISCRET ET, À EMPORTER, UNE TROUSSE DE MAQUILLAGE PRÉSENTÉE DANS UN PORTEFEUILLE PRATIQUE  
Durant une semaine, 3850 \$



**Soin professionnel du visage :**

D'abord, nettoyage en profondeur de la peau, légère exfoliation, doux brossage électrique de l'épiderme, aspiration des impuretés et masque végétal raffermissant. Puis, soin des mains en 3 étapes et application d'un léger maquillage.

**TROUSSE À EMPORTER**  
comprenant 20 produits...

Nouvelles couleurs choisies spécifiquement pour vous et présentées en deux modules minces (12 ombres à paupières et 6 couleurs pour les lèvres), un crayon Kohl et un crayon contour des lèvres. Le tout contenu dans un portefeuille zippé à 5 compartiments, en lézard d'imitation de ton noir.

**PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!**

Rue Sainte-Catherine Ouest 281-4781;  
Centre Rockland 739-5521, poste 259;  
Promenades Saint-Bruno 653-4455, poste 2243;  
Galeries d'Anjou 353-3300, poste 3312;  
Carrefour Laval 687-1540, poste 3210;  
Mail Champlain 466-3220, poste 215.



**OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 21 JANVIER.**

Téléphonez dès aujourd'hui et réservez votre séance de soins et votre portefeuille en portant les frais à votre compte la Baie. Nous sommes désolés, mais le nombre de rendez-vous est limité.



**LA BAIE**

**JOLIMENT AVANTAGEUX**

Compagnie de la Baie d'Hudson

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

**APPEL D'OFFRES P01329**

**DESCRIPTION**

La Société de l'assurance automobile du Québec sollicite, des offres auprès de fournisseurs spécialisés dans la vente d'automobiles, afin de réaliser le mandat suivant : Achat de 16 véhicules de marque Chevrolet Caprice 1995 (avec ensemble équipement de police). Ces véhicules devront être livrés à Québec.

**ACCORDS DE LIBÉRALISATION DES MARCHÉS PUBLICS**

Le présent appel d'offres est assujéti aux accords de libéralisation des marchés publics intervenus entre les provinces de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

**DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES**

Disponibles à compter de lundi, le 16 janvier 1995, aux heures normales de bureau : 8h30 à 12h00, 13h00 à 16h30.

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Direction des ressources matérielles et immobilières  
Accueil et renseignements  
333, boulevard Jean-Lesage  
Québec (Québec)  
Téléphone : (418) 528-4141

Toute question relative à certains détails de l'appel d'offres doit être acheminée directement et uniquement à :

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Monsieur Florent Girard  
Téléphone : (418) 528-4138  
Télécopieur : (418) 528-1000

**DATE ET HEURE DE CLÔTURE**

Vendredi, le 27 janvier 1995 à 15h00.

Les fournisseurs pourront assister à l'ouverture des soumissions qui se tiendra au 333, boulevard Jean-Lesage, rez-de-chaussée, Québec, immédiatement après l'heure de clôture.

Seules les offres des fournisseurs ayant une place d'affaires au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick seront considérées aux fins d'octroi du contrat.

La Société de l'assurance automobile du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

Le Directeur des ressources matérielles et immobilières  
Yves Traversy

**AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS**

**SL Sam Lévy & Associés Inc.**

**Syndics De Faillite**

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL  
S.C. NO. : 500-11-002445-944 SURINTENDANT NO. : 147847  
COUR SUPÉRIEURE "en faillite"

**VENTE PAR SOUMISSION**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
**CAFÉ ORIENTAL SUN KO WAH LTD.,**  
1115 Clark, Montréal, Québec

Sam Lévy & Associés Inc., agissant en qualité de syndic pour la compagnie débitrice ci-haut mentionnée, demande par la présente, des offres d'achats pour les actifs décrits ci-dessous.

Des soumissions cachetées, portant clairement sur l'enveloppe la mention « SOUMISSION : CAFÉ ORIENTAL SUN KO WAH LTD. », et accompagnées d'un chèque visé de 20% de la soumission, seront reçues au bureau de Sam Lévy & Associés Inc., 276, rue St-Jacques Ouest, bureau 926, Montréal (Québec) H2Y 1N3, jusqu'à mercredi le 25 janvier 1995 à 16 h 00, pour l'achat des actifs suivants :

**UNE SOUMISSION EN BLOC DOIT INDIQUER LA VALEUR ATTRIBUÉE À CHACUN DES LOTS.**

- LOT NO. 1 Mobilier de restaurant évalué à 3 200,00 \$
- LOT NO. 2 Équipement de restaurant évalué à 37 500,00 \$
- LOT NO. 3 Inventaire évalué à 2 000,00 \$

La liste détaillée de l'inventaire sera disponible sur place lors de l'inspection des actifs.

**CONDITIONS DE VENTE**

La présente vente est assujéti aux Conditions de vente établies par le syndic. Il appartient au soumissionnaire de se procurer une copie de ces conditions ainsi qu'une copie de la liste d'inventaire, disponibles sur place le jour de l'inspection.

**INSPECTION D'ACTIFS**

L'inspection des actifs aura lieu le 18 janvier 1995 de 10 h 00 à 14 h 00 au 1115 Clark, Montréal, Québec. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Monsieur Richard Corbeil au : (514) 282-9999.

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

L'ouverture des soumissions aura lieu mercredi le 25 janvier 1995 à 16 h 00 au bureau du syndic, situé au 276, rue St-Jacques Ouest, bureau 926, Montréal, Québec. Tous les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

**SAM LÉVY & ASSOCIÉS INC., Syndic**  
**SAM LÉVY, c.a., Syndic/Administrateur**

276, rue St-Jacques Ouest, bureau 926  
Montréal (Québec) H2Y 1N3  
Tél. : (514) 282-9999  
Télec. : (514) 282-6607

**SL Sam Lévy & Associés Inc.**

**Syndics De Faillite**

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC  
S.C. NO. : 200-11-001252-942 SURINTENDANT NO. : 43-069775  
COUR SUPÉRIEURE "en faillite"

**VENTE PAR SOUMISSION**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

**3094-8533 QUÉBEC INC. (NAUTILUS ACTION ENR.),**  
1817 Boul. Dussault, St-Marc Des Carrières, Québec

Sam Lévy & Associés Inc., agissant en qualité de syndic pour la compagnie débitrice ci-haut mentionnée, demande par la présente, des offres d'achats pour les actifs décrits ci-dessous.

Des soumissions cachetées, portant clairement sur l'enveloppe la mention « SOUMISSION : 3094-8533 QUÉBEC INC. (NAUTILUS ACTION ENR.) », et accompagnées d'un chèque visé de 20% de la soumission, seront reçues au bureau de Sam Lévy & Associés Inc., 276, rue St-Jacques Ouest, bureau 926, Montréal (Québec) H2Y 1N3, jusqu'à mardi le 24 janvier 1995 à 16 h 00, pour l'achat des actifs suivants :

- LOT NO. 1 Appareils de conditionnement physique, système Nautilus produits connexes évalués à 51 000,00 \$

La liste détaillée de l'inventaire sera disponible sur place lors de l'inspection des actifs.

**CONDITIONS DE VENTE**

La présente vente est assujéti aux Conditions de vente établies par le syndic. Il appartient au soumissionnaire de se procurer une copie de ces conditions ainsi qu'une copie de la liste d'inventaire, disponibles sur place le jour de l'inspection.

**INSPECTION D'ACTIFS**

L'inspection des actifs aura lieu le 17 janvier 1995 de 13 h 00 à 15 h 00 sur rendez-vous seulement au 1817 Boul. Dussault, St-Marc Des Carrières, Québec. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Monsieur Marc Savary au : (514) 282-9999.

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

L'ouverture des soumissions aura lieu mardi le 24 janvier 1995 à 16 h 00 au bureau du syndic, situé au 276, rue St-Jacques Ouest, bureau 926, Montréal, Québec. Tous les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

**SAM LÉVY & ASSOCIÉS INC., Syndic**  
**SAM LÉVY, c.a., Syndic/Administrateur**

276, rue St-Jacques Ouest, bureau 926  
Montréal (Québec) H2Y 1N3  
Tél. : (514) 282-9999  
Télec. : (514) 282-6607

**AVIS DE VENTE PAR SOUMISSION**

Dans l'affaire de la faillite de :

**Clément Langevin, failli**  
domicilié au 3785, rue du Barrage, apt 805, Laval, Québec

Des soumissions, sous enveloppes scellées et devant porter au recto de l'enveloppe « SOUMISSION - CLÉMENT LANGEVIN » seront reçues jusqu'au jeudi, le 19 janvier 1995 à 14:30 heures pour l'achat en bloc du lot des actifs ci-après mentionnés. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre de Yves E. Morin, In Trust - Syndic représentant 5 % du montant de la soumission.

**Description des actifs**

Une propriété située au 6555, 6557, 6559 rue Marquette à Montréal, Province de Québec avec les immeubles qui y sont exigés.

Évaluation municipale 201,200,00 \$

**Inspection des actifs**

Les actifs peuvent être inspectés sur rendez-vous seulement le mardi 17 janvier 1995 de 10:00 heures à 16:00 heures. Vous devez communiquer avec le soussigné afin de fixer le rendez-vous.

**Conditions se rapportant à la vente des biens**

Les actifs sont offerts selon les conditions prévues à l'article 114 (8) des règles de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, lesquelles font partie intégrante de cette demande de soumissions. Il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir copie et elles seront disponibles le jour de l'inspection.

Le Syndic ne s'engage pas à accepter la soumission la plus élevée ou toute autre soumission et il se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions.

**Ouverture des soumissions**

Les soumissions seront ouvertes au bureau du Syndic soussigné, au 6610, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 204, Anjou, Québec, le jeudi 19 janvier 1995 à 14:30 heures. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

Pour renseignements supplémentaires, vous êtes prié de vous adresser au bureau du Syndic soussigné.

Daté d'Anjou, le 23e jour de décembre 1994.

Yves E. Morin, CA, CIP - Syndic  
6610, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 204, Anjou, Québec H1M 2T4  
Tél. : (514) 493-4704, Fax : (514) 493-0811

**Administration de pilotage des Laurentides Canada**  
**PILOTAGE MARITIME**

Conformément aux dispositions de l'Article 32 de son Règlement, l'Administration de pilotage des Laurentides tiendra des examens pour l'attribution de certificats de pilotage pour les Circonscriptions nos 1.1 (Port de Montréal) et 1 (Montréal/Québec) à partir de 9 heures, le 6 mars 1995, au 7633, rue du Fleuve à Trois-Rivières Ouest.

L'Administration tiendra également des examens pour l'attribution de certificats de pilotage pour la Circonscription no 2 (Québec/Les Escoumins) à partir de 9 heures le 13 mars 1995, à l'Édifice de l'Estuaire, 271, de l'Estuaire, à Québec.

Tous les documents requis devront être reçus aux bureaux de l'Administration au plus tard le 20 février 1995.

Des demandes de candidature distinctes devront être faites pour chaque circonscription.

**ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES**  
**LAURENTIAN PILOTAGE AUTHORITY**

**Laurentian Pilotage Authority Canada**  
**MARINE PILOTAGE**

Pursuant to the provisions of Section 32 of its Regulations, the Laurentian Pilotage Authority will hold examinations for the issue of licences and pilotage certificates for Districts nos. 1.1 (Montreal Harbour) and 1 (Montreal/Quebec), from 09:00 hours on March 6, 1995, at 7633 du Fleuve Street, Trois-Rivières Ouest.

The Authority will also hold examinations for the issue of pilotage certificates for District no. 2 (Québec/Les Escoumins), from 09:00 hours on March 13, 1995, at Édifice de l'Estuaire, 271 de l'Estuaire Street, Québec City.

All the necessary documents must be received at the Authority's office no later than February 20, 1995.

Separate applications are requested for each District.

**C.P. 680 / P.O. Box 680**  
**Tour de la Bourse / Stock Exchange Tower**  
**Montréal (Québec) H4Z 1J9**

**DEMANDE DE SOUMISSION DANS L'AFFAIRE 2949-4606 QUÉBEC INC.**

Des soumissions scellées seront reçues pour l'achat des actifs suivants en bloc :

LOT #1 : Meubles neufs de tous genres tels que : Salle à diner - cuisine - chambres - salon - unité murale - table de salon - matelas - lampes - évalué à 160 000 \$ au coûtant.

**NOTE :**  
A) Cette vente est sujette à des conditions faisant partie intégrante au présent avis; la responsabilité de s'en procurer une copie incombe à toute personne ou organisme intéressé.

B) Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu le 19 janvier 1995 à 14 heures au 1279, Grégoire, à Rock-Forest (Québec).

Visite des actifs :  
Date : 17 Janvier 1995  
Heures : De 10 heures à 16 heures.  
Endroit : 1279, Grégoire, Rock-Forest (Québec)

Reception des soumissions :  
Date : 19 janvier 1995  
Heure : 14 heures  
Endroit : 1279, Grégoire, Rock-Forest (Québec)

Par : **ROBERT O'GLEAN**  
**AGENT DE RÉALISATION**  
(514) 668-8105

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. : 700-43-00066-949**

**COUR DU QUÉBEC (Chambre de la jeunesse)**

En matière d'adoption dans l'affaire de :

KARL VERMETTE, né le 21 octobre 1987 ; DANIEL SABOURIN,

Requérant  
— et —  
HUGUETTE VERMETTE.  
Mise en cause  
— et —  
ROBERT DUPONT.

**ASSIGNATION**

Ordre est donné à François Leduc de comparaître au Greffe de la Cour du Québec (chambre de la jeunesse) à Saint-Jérôme, situé au 85, rue de Martigny en salle 1.18, le 7 février 1995 à 9 h 15. Une copie de la requête en ordonnance de placement d'un enfant en vue de son adoption a été remise au greffe à l'intention de François Leduc.

Lieu : Saint-Jérôme  
Date : 11 janvier 1995

Greffier adjoint  
**BEAUSOLEIL, TOURANGEAU, VALLÉE**  
810, boul. Labelle,  
Blainville (Québec) J7C 2K6  
Tél. : 430-3030  
52108192

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**

AVIS est par les présentes donné que **LES HÔTELS MARI-TIMES INC.**, ayant son siège social et principal établissement au 1155, rue Guy, Montréal, Québec, a fait cession de ses biens le 10 janvier 1995, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31 janvier 1995, à 14 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, province de Québec.

Yves Vincent, CA, Administrateur de l'actif

**R RICHTER & ASSOCIÉS INC.**

2 Place Alexis Nihon, 22e étage  
Montréal, Québec H3Z 3C2 Téléphone: (514) 934-3497

**Suite des Avis légaux, Appels d'offres et Soumissions en pages A29) B9**